

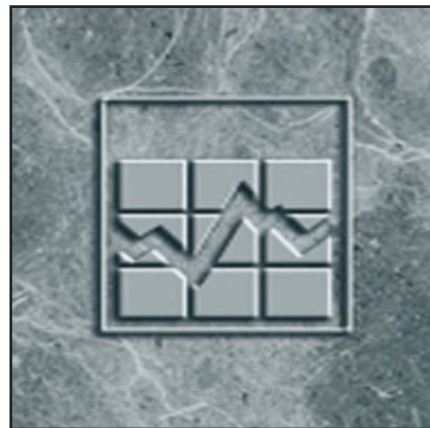
N° 75F0002M au catalogue — N° 001
ISSN 1707-2840
ISBN 978-0-660-03140-8

Série de documents de recherche - Revenu

Évolution de la mobilité du revenu au Canada : données probantes tirées de la Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012

par Xuelin Zhang, Habib Saani et Jackson Chung

Date de diffusion : le 3 mai 2016



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Contents

Résumé	4
1. Introduction	5
2. Données et échantillon	7
3. Tendances de la mobilité absolue	8
4. Tendances de la mobilité relative du revenu	16
Tendances de la mobilité relative globale	16
Mobilité ascendante, mobilité descendante et immobilité	20
Mobilité relative entre les groupes d'âge et de revenu	21
5. Mobilité et inégalité du revenu	24
6. Conclusion	26
Bibliographie	27

Résumé

La présente étude porte sur l'évolution de la mobilité du revenu familial des contribuables canadiens, dans une perspective à la fois absolue et relative. À partir des données de la Banque de données administratives longitudinales pour les années 1982 à 2012, nous avons estimé plusieurs statistiques sur la mobilité du revenu pour des panels de contribuables canadiens se chevauchant, au cours de cette période de 30 ans. Nous avons déterminé que la mobilité du revenu absolue a été plus forte au cours des 15 dernières années de la période qu'au cours des 15 premières. De façon plus particulière, les contribuables canadiens ont connu une croissance plus forte de leur revenu au cours des 15 dernières années que leurs homologues des 15 premières. Nous avons aussi noté qu'une proportion plus forte de contribuables a eu un revenu en hausse, plutôt qu'en baisse, au cours des 15 dernières années que dans les 15 premières. Parmi les groupes, nous avons observé que la mobilité absolue des contribuables de 18 à 24 ans a été plus faible que celle des autres groupes d'âge, à partir du début des années 2000. Toutefois, nous avons déterminé que la mobilité relative pour les contribuables canadiens a suivi une tendance à la baisse à partir du début des années 1990. Par ailleurs, une proportion de moins en moins grande de contribuables a changé de décile de revenu depuis le début des années 1990, le nombre de déciles ayant aussi diminué, ne serait-ce que lentement. Parmi les groupes, les contribuables de 65 ans et plus ont connu des baisses marquées de la mobilité relative, en raison principalement d'une diminution de leur mobilité ascendante. Nous avons aussi déterminé que les revenus des contribuables des déciles inférieur et supérieur sont devenus moins mobiles. Enfin, nous avons évalué les répercussions de la mobilité sur l'inégalité du revenu à long terme. Nous avons déterminé que la mobilité relative des contribuables canadiens a eu un effet atténuateur en baisse sur l'inégalité du revenu à long terme au fil du temps.

Les auteurs souhaitent remercier Myriam Fortin, Grant Schellenberg, Charles Beach, Lars Osberg, Brian Murphy, Andrew Heisz, Tracey Leesti et les participants de la conférence de l'Association canadienne d'économique (Vancouver, 2014) pour leurs commentaires et suggestions. Toutes les erreurs qui subsistent sont attribuables aux auteurs.

1. Introduction

Statistique Canada produit régulièrement des statistiques transversales sur le revenu des ménages et des particuliers au Canada. Même si ces statistiques aident les décideurs et le grand public à comprendre de nombreuses facettes du bien-être économique des Canadiens, elles fournissent peu de renseignements sur la mobilité du revenu, c'est-à-dire la façon dont le revenu familial d'une personne change au fil du temps, que ce soit par rapport à son revenu familial précédent ou par rapport au revenu familial d'autres personnes. La présente étude vise à combler cette lacune¹.

Pour de nombreux chercheurs, la mobilité du revenu comporte à la fois une composante absolue et une composante relative (Fields, 2008). Même si la mobilité absolue peut être mesurée à partir des variations de revenu d'une personne par rapport à son revenu précédent, indépendamment des revenus de ses homologues de la même économie, la mobilité relative dépend à la fois du revenu de la personne en question et des revenus d'autres personnes². Les deux types de statistiques nous aident à évaluer le bien-être économique de la population : la mobilité absolue nous indique si une personne obtient de bons résultats individuellement, tandis que la mobilité relative nous indique comment une personne se déplace vers le haut ou vers le bas sur l'échelle de répartition et si une personne obtient de meilleurs résultats ou de moins bons résultats que ses homologues de la même économie.

Les statistiques sur la mobilité du revenu nous aident aussi à comprendre l'inégalité du revenu³. D'une part, comme le montre Friedman (1962), la mobilité du revenu contribue à la mobilité sociale et, ainsi, peut améliorer l'égalité des chances. En ce sens, une plus grande mobilité du revenu favorise l'égalité du revenu et l'égalité au chapitre d'autres résultats socioéconomiques. Par ailleurs, la mobilité du revenu a des répercussions sur l'inégalité du revenu à long terme. Prenons une économie simple à deux périodes. Au cours de la première période, la moitié de la population possède l'ensemble du revenu de l'économie; toutefois, dans la deuxième période, l'autre moitié devient à son tour propriétaire de tout le revenu. Même si l'inégalité du revenu est élevée chaque période, l'inégalité du revenu « à long terme » ou permanente sera faible dans l'économie. Évidemment, l'inégalité a aussi des répercussions sur la mobilité du revenu. Par exemple, lorsque l'inégalité est élevée, il faudra beaucoup plus de temps ou d'effort de la part d'une personne se situant au bas de l'échelle de revenu pour arriver au milieu ou au sommet de l'échelle. Compte tenu du rapport étroit entre l'inégalité et la mobilité, ainsi que de l'augmentation récente de l'inégalité de revenu, il n'est pas étonnant de noter un intérêt croissant des Canadiens à l'égard de la mobilité du revenu.

Toute une gamme d'ouvrages publiés explore la mobilité du revenu aux États-Unis, au Canada et dans d'autres pays. La plupart des études américaines ont permis de constater une mobilité considérable aux États-Unis. Toutefois, généralement, les personnes et les familles ne se sont pas déplacées très loin de leurs positions initiales, et la mobilité relative globale aux États-Unis a diminué (ou a peu varié selon certains auteurs) au cours de la période allant des années 1970 au début des années 2000⁴. Des chercheurs canadiens ont aussi apporté des contributions importantes dans ce domaine. Toutefois, contrairement aux chercheurs américains, qui se sont attardés à la mobilité du revenu des particuliers et des familles, la presque totalité des études canadiennes ont été axées sur la mobilité de la rémunération de la population en âge de travailler.

Kennedy (1989) a été un des précurseurs. Il a examiné l'instabilité de la rémunération des hommes canadiens d'âge moyen ayant une participation continue à la population active. Une de ses constatations était que peu de personnes d'âge mûr étaient en mesure de réaliser des pertes ou des gains importants à long terme par rapport à leur cohorte. Une série de documents de Finnie (1999), Beach (2006) et Beach et Finnie (2004) ont aussi porté sur la mobilité de la rémunération des Canadiens en âge de travailler. Plutôt que de mettre l'accent sur une seule mesure agrégée de la mobilité, comme l'a fait Kennedy (1989), ils ont examiné en détail les modèles de variation de position au chapitre de la rémunération dans l'ensemble de la répartition. Une des constatations clés de ces auteurs est que, des années 1980 aux années 1990, la mobilité de la rémunération des hommes a généralement diminué, et que seules les femmes jeunes et d'âge intermédiaire ont vu leur mobilité augmenter. Plus récemment,

-
1. Il existe deux courants d'ouvrages publiés : sur la mobilité intergénérationnelle et sur la mobilité intra-générationnelle; nous nous intéressons à la mobilité intra-générationnelle. Pour des études sur la mobilité du revenu intergénérationnelle, voir, par exemple, Miles Corak (2006).
 2. Il existe des approches différentes pour mesurer la mobilité absolue. Certains chercheurs évaluent la mobilité absolue en comparant le revenu courant de chaque personne à son revenu de la période précédente. D'autres comparent le revenu courant de chaque personne à des seuils fixes fondés sur la répartition du revenu d'une période précédente. Nous suivons la première approche.
 3. En fait, de nombreux chercheurs prétendent que notre compréhension de l'inégalité n'est pas complète sans renseignements sur la mobilité du revenu. Voir, par exemple, Shorrocks (1978).
 4. Voir Gittleman et Joyce (1999), Hungerford (2008), Auten et Gee (2009) et Bradbury (2011).

Lammam, Karabegovi et Veldhuis (2012) ont examiné une cohorte de modèles de mobilité de la rémunération de travailleurs canadiens au cours des 20 dernières années⁵. Ils ont déterminé que les personnes se situant au bas de la répartition ont connu la mobilité de la rémunération relative et absolue la plus grande.

Clark (1997) a été la première à mettre l'accent sur la mobilité du revenu (plutôt que de la rémunération) au Canada. Elle a examiné la mobilité du revenu selon l'approche de matrice de transition pour la période de 1989 à 1994, à partir de données de la Banque de données administratives longitudinales (DAL). Son concept du revenu était celui du revenu total ou du revenu avant impôt (rémunération plus transferts gouvernementaux). D'autres études canadiennes sur la mobilité du revenu ont utilisé des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Chen (2009) a été le premier à étudier la mobilité du revenu familial après impôt. Il a examiné les différences dans la mobilité entre le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne des années 1990 au début des années 2000. Il a déterminé que la mobilité du revenu au Canada était modérée par rapport à celle des trois autres pays, en raison de l'effet stabilisateur des transferts gouvernementaux. Des publications récentes de Statistique Canada laissent supposer que la mobilité relative du revenu à long terme était stable entre les périodes de 1999 à 2004 et de 2005 à 2010⁶. Enfin, Bibi, Duclos et Araar (2011) ont examiné les avantages sur le bien-être de la mobilité du revenu et du système d'imposition au fil du temps. Ils ont déterminé que, même si la mobilité améliore l'égalité, son effet n'est pas aussi important que celui de l'impôt.

Le présent document tente de tracer un portrait plus complet de la mobilité du revenu au Canada. Le principal objectif est d'évaluer l'évolution de la mobilité du revenu familial au Canada au cours des 30 dernières années. À cette fin, on utilise des études canadiennes sur la mobilité de la rémunération et du revenu. Tout comme Chen (2009), Bibi, Duclos et Araar (2011), et suivant les pratiques de Statistique Canada (2011, 2012), nous examinons la mobilité du revenu dans un contexte où on attribue à une position de revenu chaque membre de la famille son revenu familial après impôt rajusté⁷. Toutefois, notre approche diffère de celle des études antérieures de plusieurs façons.

Tout d'abord, nos travaux sont les premiers travaux canadiens qui utilisent la banque DAL pour évaluer la mobilité du revenu familial après impôt. En mettant l'accent sur la mobilité du revenu, nous ne prétendons pas qu'il est inutile ou inapproprié d'examiner la mobilité de la rémunération. Nous voudrions plutôt souligner que le revenu et la rémunération ne sont pas le même concept, et que les statistiques sur la mobilité du revenu et celles sur la mobilité de la rémunération servent à répondre à des questions différentes. Les études sur la mobilité de la rémunération contribuent à démontrer si le marché du travail fonctionne bien. Toutefois, pour évaluer le bien-être et l'inégalité économiques, il est plus important de mettre l'accent sur le revenu, et plus particulièrement le revenu après impôt. Le revenu après impôt rend compte à la fois des forces du marché et extérieures au marché, et il représente une approximation plus juste du revenu disponible que la rémunération ou le revenu total. Dans le contexte canadien, l'étude de la mobilité du revenu permet aussi l'examen du bien-être d'une population plus large. Des données récentes montrent qu'environ 20 % des Canadiens ne touchaient pas de rémunération sur le marché du travail⁸. En mettant l'accent uniquement sur la rémunération, on empêcherait les chercheurs d'examiner le bien-être de ce segment de la population.

En deuxième lieu, nous profitons pleinement des données disponibles, et nous accordons une attention particulière à l'évolution de la mobilité du revenu au Canada. Compte tenu de l'accès limité aux données ou d'autres considérations, certains chercheurs ont choisi d'utiliser une période arbitraire ou une autre pour évaluer comment la mobilité du revenu a évolué au Canada. Toutefois, on sait très bien que les mesures de la mobilité du revenu sont affectées par différentes circonstances économiques. Par exemple, le revenu devrait normalement augmenter au cours d'une période d'expansion économique et diminuer au cours d'une période menant à une récession. Le choix de la période peut avoir des répercussions importantes sur les conclusions. En commençant au sommet du cycle économique et en terminant au creux, on serait probablement porté à conclure que la mobilité absolue a diminué. Toutefois, le choix d'une année de début ou de fin différente peut mener à une conclusion très différente. Dans le présent document, nous tentons d'utiliser pleinement les données pour tenir compte des répercussions des fluctuations économiques sur les estimations de la mobilité.

En troisième lieu, nous lions la mobilité du revenu à l'inégalité en examinant les répercussions possibles de la mobilité sur l'inégalité du revenu à long terme (Field, 2010). Comme il est mentionné précédemment, Bibi,

5. Abbott et Beach (2013) ont examiné la mobilité de la rémunération d'immigrants canadiens au moyen de la même approche.

6. Statistique Canada (2011, 2012).

7. Le concept de revenu familial rajusté est aussi utilisé par de nombreux auteurs pour étudier l'inégalité du revenu familial. Voir Lu, Morrisette et Shirle (2011) pour certains exemples.

8. Voir Statistique Canada (2013).

Duclos et Araar (2011) ont examiné les avantages de la mobilité du revenu sur le bien-être et ont déterminé que la mobilité peut accroître l'égalité. Ces auteurs ont suivi « l'esprit » de Shorrocks (1978) en utilisant un concept et une méthodologie différents. Nos travaux, toutefois, adoptent pleinement le concept et la méthode de Shorrocks fondés sur l'approche de la matrice de transition.

Enfin, nos travaux visent un objectif particulier; nous tentons de jeter les bases de la production d'une série régulière de statistiques sur la mobilité du revenu des contribuables canadiens à l'avenir.

Le reste du document est organisé de la façon suivante. Dans la section 2, nous parlons de la banque DAL et de l'échantillon utilisé dans l'étude; la section 3 est axée sur les tendances de la mobilité absolue; la section 4 présente nos résultats pour la mobilité relative. Dans la section 5, nous tentons de lier la mobilité et l'inégalité du revenu à long terme. La section 6 résume les résultats et conclut l'étude.

2. Données et échantillon

Nous utilisons la Banque de données administratives longitudinales de Statistique Canada pour évaluer l'évolution de la mobilité du revenu familial au Canada. La banque DAL représente un échantillon de 20 % du Fichier sur la famille T1 (FFT1), élaboré à partir de renseignements tirés des déclarations de revenus des particuliers et d'autres sources administratives. Elle répond bien à notre objectif. Tout d'abord, la taille très importante de son échantillon nous permet de classer avec précision les personnes dans la répartition des revenus et selon d'autres caractéristiques individuelles. En deuxième lieu, les données de la banque DAL sont disponibles pour chaque année depuis 1982, ce qui nous permet d'élaborer des panels longs, courts, consécutifs et chevauchants de contribuables, ce qui facilite l'étude de l'évolution de la mobilité du revenu. En troisième lieu, la banque DAL profite d'un ensemble de caractéristiques démographiques et familiales du FFT1, comme l'âge, le sexe et le type de famille, ce qui facilite la comparaison de la mobilité du revenu entre différents groupes de personnes au fil du temps.

Toutefois, en tant que base de données administratives, la banque DAL ne comprend pas de renseignements importants comme les heures travaillées, le taux de rémunération, le niveau de scolarité et l'expérience de travail. Ces inconvénients nuisent à certains types d'analyses sur la mobilité du revenu, comme les liens entre la mobilité, les intrants sur le marché du travail et le capital humain. Néanmoins, des études antérieures au moyen de la banque DAL montrent qu'elle est très utile pour produire diverses statistiques sur la mobilité, pour le Canada globalement et pour divers groupes de contribuables.

Les contribuables individuels représentent l'unité d'analyse de la présente étude. Nous sélectionnons uniquement ceux âgés de 18 ans et plus au cours de la première année d'observation. Étant donné que seulement une très petite partie de ceux de moins de 18 ans produiraient une déclaration de revenus, de toute façon, la restriction d'âge rend notre échantillon plus représentatif de la population cible de tous les contribuables de 18 ans et plus⁹. Nous excluons aussi les contribuables décédés, ainsi que les contribuables liés à une personne décédée, afin d'éviter d'attribuer le revenu d'une personne décédée à un contribuable vivant. Les contribuables qui vivent à l'extérieur des 10 provinces sont aussi exclus.

Même si les personnes sont l'unité d'analyse, leur position dans la répartition de revenu est déterminée par leur revenu familial après impôt corrigé. La « famille », dans ce cas, désigne la famille de recensement, le seul concept de famille disponible dans la banque DAL. Le revenu familial après impôt corrigé est défini comme la somme du revenu après impôt gagné par tous les membres de la famille divisé par la racine carrée de la taille de la famille. Le montant en dollars du revenu familial corrigé est attribué à chaque membre de la famille; tous les chiffres en dollars ont été convertis en dollars constants de 2012¹⁰. La correction pour tenir compte de la taille de la famille vise à rendre compte des effets des économies d'échelle en consommation dans la famille. Dans un sens, le revenu familial corrigé représente une approximation plus juste du bien-être individuel que le revenu non corrigé, et il a été largement adopté ces dernières années¹¹.

Pour étudier la mobilité du revenu, on doit observer la même personne au fil du temps, mais pas nécessairement la même personne pour toutes les années d'une période d'observation. Par exemple, si nous examinons la

9. En 2010, par exemple, les Canadiens de 15 ans et moins représentaient seulement 0,2 % de l'échantillon de la banque DAL, tandis que dans l'estimation officielle de la population, ils représentaient 16,5 %. Toutefois, dans le cas des Canadiens de 18 ans et plus, l'échantillon de la banque DAL représentait environ 95 % de la population officielle.

10. Les dollars courants sont rajustés selon l'Indice d'ensemble des prix à la consommation de 2012 (CANSIM 326-0021).

11. Voir Gittleman et Joyce (1999) ou Lu, Morrissette et Shirle (2011) pour certains exemples.

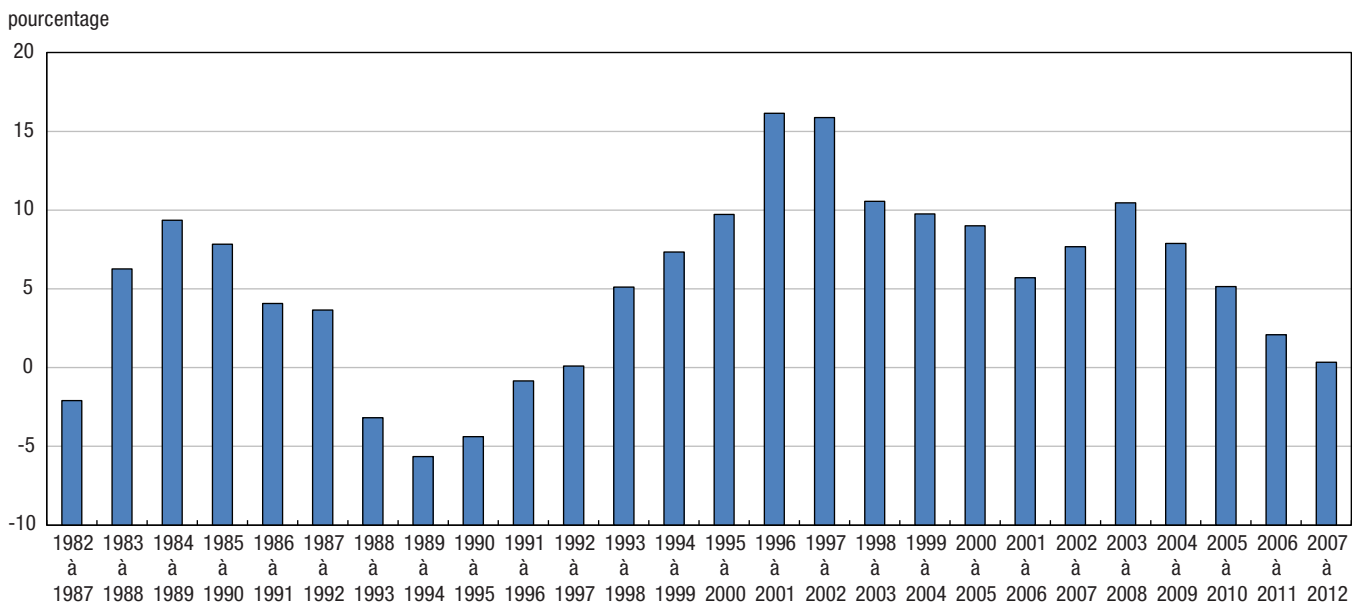
mobilité du revenu pour la période de 2005 à 2010, nous pourrions limiter notre étude aux personnes qui ont été observées chaque année, ou nous pourrions la limiter à celles qui ont été observées en 2005 et en 2010, mais pas nécessairement les autres années de la période. Nous avons limité notre étude sur la mobilité absolue et relative aux personnes qui ont été observées au cours de la première et de la dernière années d'un panel¹². Toutefois, au moment de la détermination de leur situation de revenu, par exemple leur décile de revenu au cours d'une année particulière, nous suivons l'exemple de Finnie (1999) pour attribuer une situation de revenu à chaque contribuable, à partir de la répartition de tous les contribuables au cours de cette année, qu'ils soient inclus dans le panel ou non.

Enfin, certains utilisateurs ont exprimé des préoccupations concernant la faible marge d'erreur qui peut exister lorsque l'on apparie des personnes et des familles dans la banque DAL¹³. Par exemple, Finnie (2000) et d'autres auteurs ont utilisé une série de règles pour supprimer ces enregistrements potentiellement problématiques de leurs échantillons. Nous avons suivi cette pratique dans notre analyse préliminaire, mais nous n'avons pas trouvé de différence significative dans nos estimations de la mobilité : la tendance de la mobilité du revenu est demeurée la même, avec ou sans les règles d'édition en place. Ainsi, notre étude sera fondée sur les données de tous les contribuables de 18 ans et plus qui peuvent être observés au fil du temps, en laissant de côté le problème potentiel de mauvais appariement.

3. Tendances de la mobilité absolue

Comment la mobilité absolue a-t-elle évolué au cours des 30 dernières années au Canada? Nous avons examiné la tendance de la variation du revenu pour des panels consécutifs et chevauchants de contribuables canadiens au cours de périodes d'observation de 5 et 10 ans pour les années de 1982 à 2012. Par exemple, pour le panel de contribuables de 1995 à 2000, la croissance du revenu (en dollars constants de 2012) et la répartition de la croissance du revenu ont été obtenues en comparant les revenus familiaux en 1995 et en 2000 des mêmes contribuables. Étant donné que nous avons comparé le revenu réel des mêmes personnes au fil du temps, le taux de croissance du revenu et la façon dont il a varié entre les contribuables devraient fournir des mesures de la mobilité absolue du revenu.

Figure 1
Variation du revenu familial moyen après impôt pour des panels consécutifs de 5 ans de contribuables



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

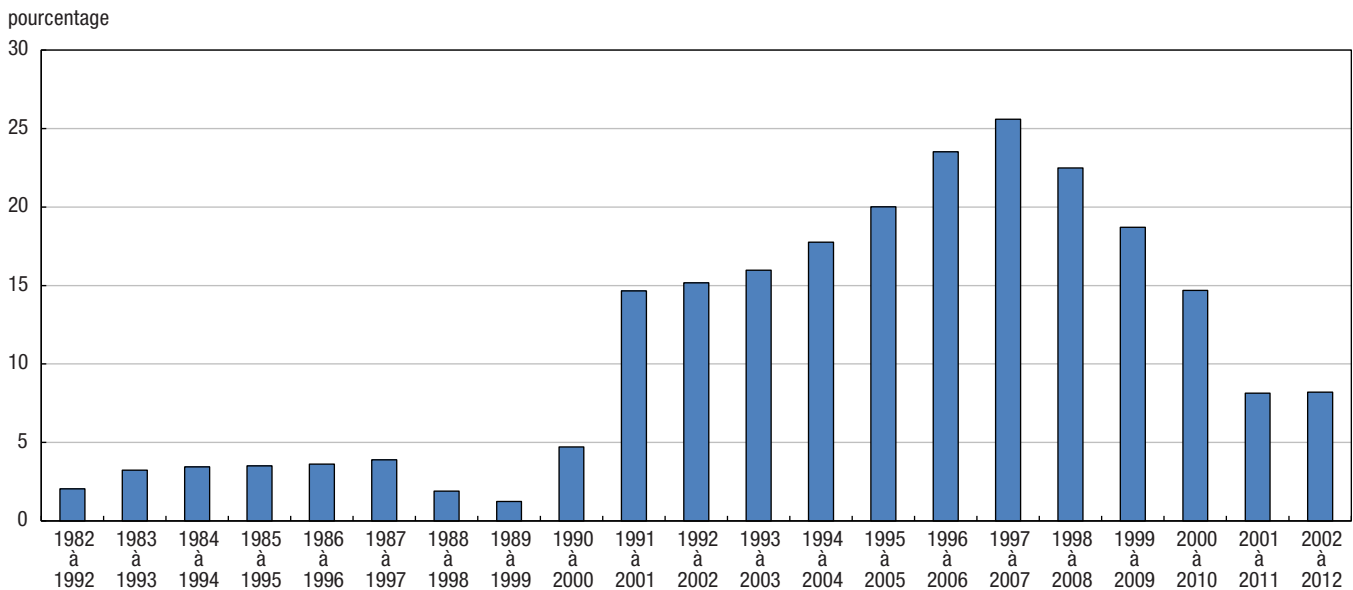
12. Nous avons estimé plusieurs statistiques sur la mobilité lorsque cela était faisable et comparable à partir des données de toutes les années de diverses périodes de panel. Généralement, on a obtenu les mêmes conclusions en ce qui a trait à l'évolution de la mobilité du revenu pour les contribuables canadiens, avec ou sans cette restriction.

13. Voir Finnie (2000).

Plusieurs observations peuvent être faites concernant l'évolution de la mobilité du revenu absolue chez les contribuables canadiens. Tout d'abord, la mobilité absolue est étroitement liée aux fluctuations de l'économie et au marché du travail; la figure 1 illustre ce point. Elle comprend les variations du revenu familial moyen après impôt qu'ont connues les panels consécutifs et chevauchants de 5 ans de contribuables. La figure 1 montre que la récession du début des années 1990 a eu des répercussions importantes sur la mobilité absolue du revenu. Les contribuables des panels de 1988 à 1993, 1989 à 1994, 1990 à 1995 et 1991 à 1996 ont tous vu des diminutions de leur revenu moyen (entre -0,8 % et -5,7 %) au cours des périodes d'observation correspondantes¹⁴. Cela n'est pas surprenant : le taux de chômage a soit augmenté considérablement ou est demeuré relativement élevé au cours de ces périodes. Par exemple, de 1989 à 1994, le taux de chômage a augmenté, pour passer de 7,6 % à 10,5 %. Par conséquent, le revenu moyen pour le panel de contribuables de 1989 à 1994 a diminué de 5,7 % au cours de cette période de 5 ans.

Après la récession du début des années 1990, les contribuables des panels de 1996 à 2001 et de 1997 à 2002 ont connu la croissance la plus forte de leur revenu sur 5 ans (16,1 % et 15,9 %, respectivement), et avant la dernière crise financière, le panel de contribuables de 2003 à 2008 a affiché une croissance très forte du revenu sur 5 ans de 10,5 %. Les contribuables de ces panels ont eu en commun que le taux de chômage annuel a diminué de façon remarquable, passant de 9,7 % en 1996 à 7,3 % en 2001, de 9,2 % en 1997 à 7,7 % en 2002, et de 7,7 % en 2003 à 6,2 % en 2008. Toutefois, il se peut que les répercussions de la dernière récession ne se soient pas pleinement manifestées. Les données disponibles montrent que la croissance du revenu a connu un ralentissement pour des panels consécutifs de contribuables : du sommet de 10,5 % atteint en 2003–2008, elle est passée à juste trois dixièmes de point de pourcentage pour le dernier panel de contribuables observé de 2007 à 2012.

Figure 2
Variation du revenu familial moyen après impôt pour des panels consécutifs de 10 ans de contribuables



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

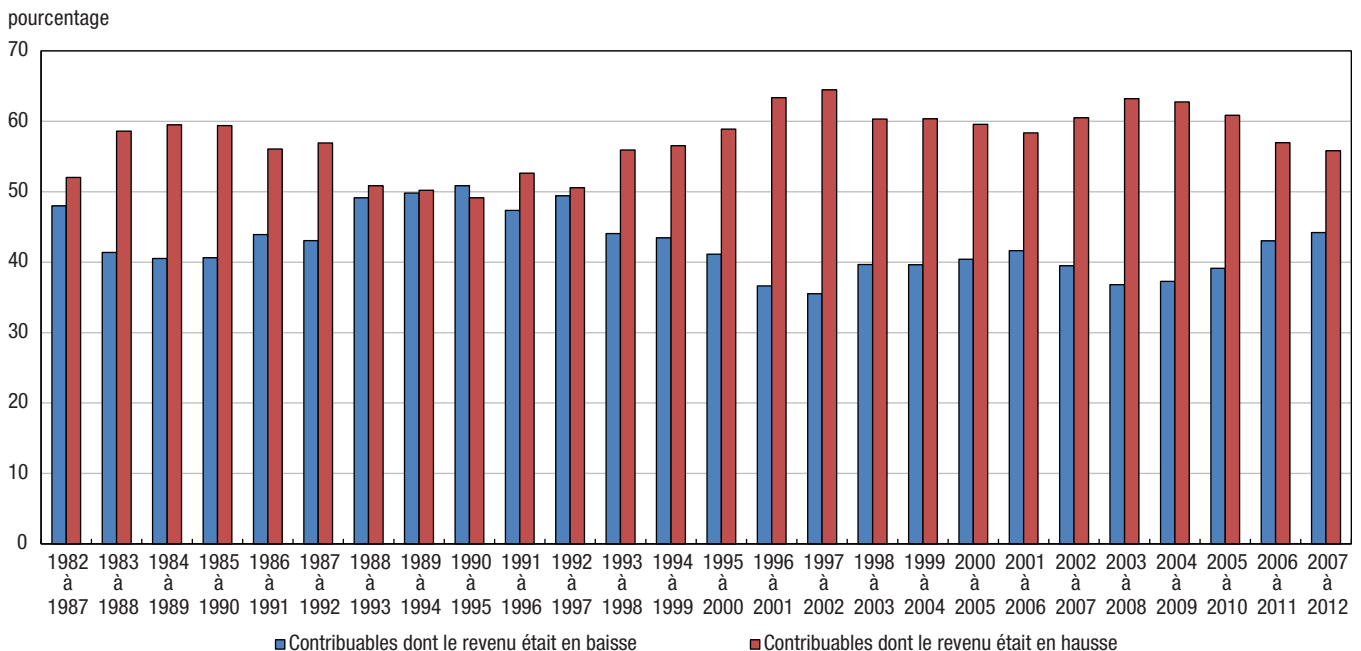
Évidemment, la mobilité absolue au Canada n'a pas tout le temps suivi le cycle économique à la lettre. Par exemple, le revenu moyen a diminué de 2,1 % pour les contribuables du panel de 1982 à 1987, même si le taux de chômage a connu une baisse et est passé de 11,2 % en 1982 à 8,9 % en 1987. Par contre, lorsque le taux de chômage a diminué, pour passer de 11,3 % en 1992 à 9,2 % en 1997, le revenu moyen après impôt a augmenté de seulement un dixième de point de pourcentage pour les contribuables de la même période de panel. Néanmoins, une simple analyse de régression laisse supposer une forte corrélation négative entre les variations du revenu moyen et du taux de chômage pour les panels consécutifs chevauchants de 5 ans de contribuables canadiens.

14. Nous avons aussi calculé les variations du revenu sur la base du revenu familial par habitant. Les résultats montrent que l'ampleur des variations du revenu par habitant était différente de celles présentées dans le texte. La tendance était la même.

Les résultats de la régression montrent que, pour chaque augmentation d'un point de pourcentage du taux de chômage, la mobilité absolue, mesurée par la variation du revenu moyen, diminuerait d'un peu plus de 1,5 point de pourcentage, toutes choses étant égales par ailleurs.

La deuxième caractéristique que nous avons observée est que la mobilité absolue pour les contribuables canadiens a augmenté au fil du temps. La figure 1 laisse supposer que, avant la période de 1995 à 2000, la croissance du revenu moyen pour divers panels n'a jamais atteint 10 %. Parfois, elle a même diminué. Toutefois, à partir de la période de 1995 à 2000, le revenu moyen n'a jamais diminué pour un panel de 5 ans de contribuables, et pour presque tous les panels de contribuables, le revenu moyen a augmenté de plus de 5 %; pour certains panels, il a même augmenté de plus de 10 % en 5 ans. Pour l'ensemble des panels de 10 ans de contribuables, nous avons aussi déterminé que la mobilité absolue a augmenté au fil du temps. La figure 2 comprend les variations du revenu moyen après impôt pour les panels consécutifs de 10 ans de contribuables au cours des 30 dernières années. Elle montre que, pour les panels de contribuables observés avant la période de 1991 à 2001, le taux de croissance du revenu après impôt a varié entre 1,3 % et 4,7 %. Toutefois, dans le cas des contribuables observés par la suite, le taux de croissance était beaucoup plus élevé, entre 8,1 % et 25,6 %.

Figure 3
Proportions de contribuables dont le revenu familial était en baisse et en hausse, panels de 5 ans



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

Il existe une autre approche en ce qui a trait à la mobilité absolue, à savoir examiner la répartition des contribuables selon la façon dont leurs revenus ont changé. Le revenu d'une personne peut augmenter ou diminuer en raison des variations de l'offre de main-d'œuvre, des taux de rémunération, des transferts gouvernementaux et d'autres facteurs. Cette approche soulève des questions comme celles-ci : combien de personnes ont augmenté ou diminué leur revenu, et dans quelle mesure le premier groupe a-t-il dépassé le deuxième en nombre? À partir de cette approche, nous avons classé les contribuables de chaque panel en deux groupes : ceux dont le revenu était en hausse et ceux dont le revenu était en baisse. Nous avons ensuite examiné la répartition des contribuables en conséquence¹⁵. Les résultats sont présentés dans les figures 3 et 4.

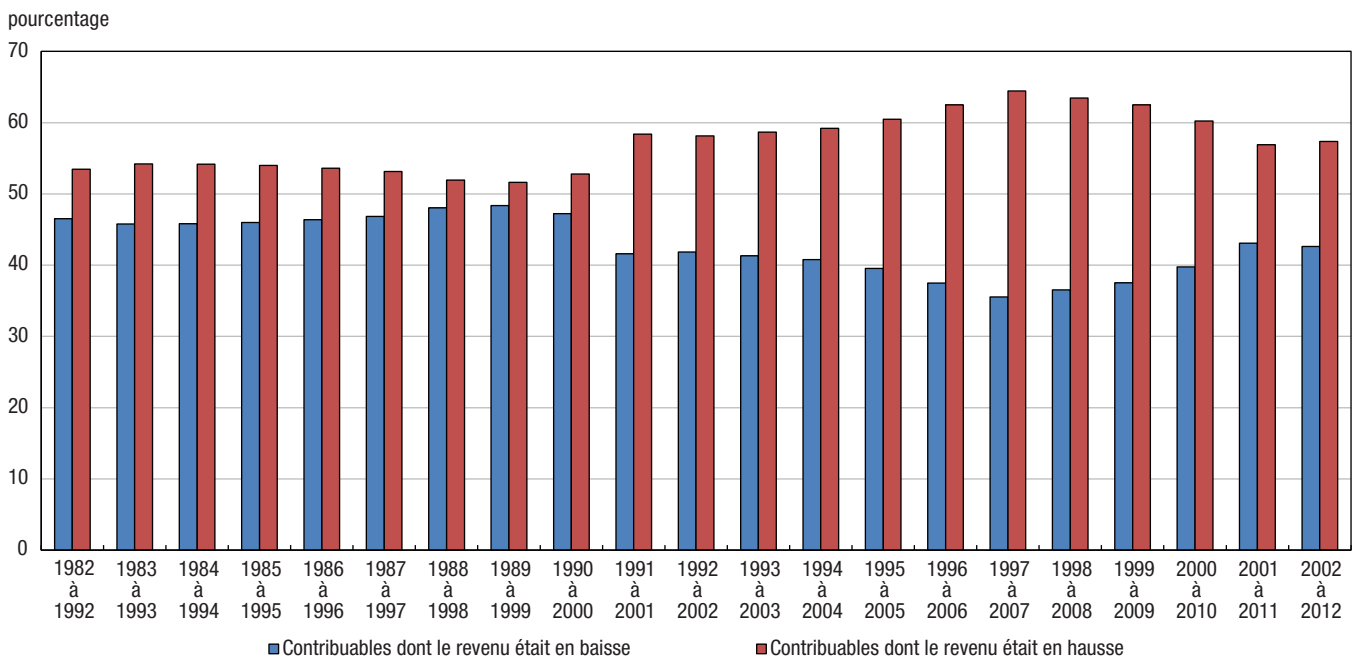
La figure 3 montre que, avant la période de 1995 à 2000, la proportion de contribuables dont le revenu était en hausse a dépassé celle des contribuables dont le revenu était en baisse la plupart du temps. Toutefois, il y a eu des périodes où les contribuables dont le revenu était en baisse ont dépassé ceux dont le revenu était en hausse, ou pendant lesquelles les deux groupes étaient plus ou moins répartis également. Toutefois, à partir de la période

15. Il est arrivé parfois que le revenu de quelques contribuables soit demeuré le même au cours d'une période d'observation. On les a classés dans le groupe des contribuables dont le revenu était en baisse.

de 1995 à 2000, les contribuables dont le revenu était en hausse ont toujours dépassé en nombre ceux dont le revenu était en baisse. Cela laisse aussi supposer que la mobilité absolue du revenu est devenue plus grande au cours des 15 dernières années environ qu'auparavant.

Le résultat de la répartition pour les contribuables des panels de 10 ans a mené à la même conclusion. Comme on peut le voir dans la figure 4, même si la proportion de contribuables dont le revenu était en hausse a toujours dépassé celle des contribuables dont le revenu était en baisse dans l'ensemble des panels de 10 ans, l'écart entre les contribuables dont le revenu était en hausse et ceux dont le revenu était en baisse s'est modifié. Avant la période de 1991 à 2001, l'écart était relativement faible, de l'ordre de 3 à 8 points de pourcentage; par la suite, l'écart s'est élargi à 14 à 27 points de pourcentage. Cela montre encore une fois que la mobilité absolue du revenu est devenue plus grande au cours des 15 dernières années environ qu'auparavant.

Figure 4
Proportions de contribuables dont le revenu familial était en hausse et en baisse, panels de 10 ans



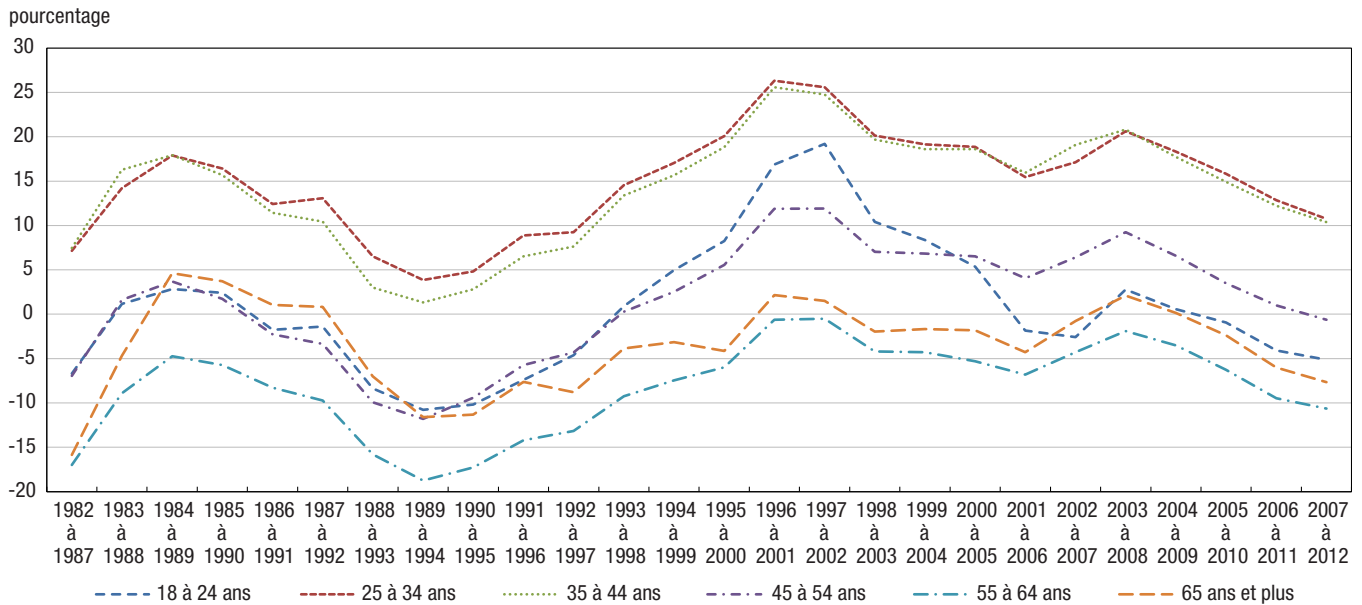
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

Les tendances de la mobilité absolue se sont maintenues entre les différents groupes d'âge de contribuables. Les figures 5 et 6 présentent les variations du revenu moyen pour les panels de 5 et 10 ans de contribuables, selon l'âge. Les deux figures ressemblent beaucoup aux figures 1 et 2. Tout comme la figure 1, la figure 5 montre que la mobilité absolue du revenu a suivi de près les fluctuations de l'économie et du marché du travail. Par exemple, le taux de croissance du revenu a diminué considérablement pour tous les groupes d'âge, en raison de la récession du début des années 1990, mais a augmenté de façon substantielle lorsque l'économie a pris de l'expansion et que le marché du travail a récupéré par la suite. Même si la figure 5 fournit des preuves que la mobilité absolue du revenu est devenue plus grande au cours des 15 dernières années environ, la figure 6 le démontre plus clairement. Par exemple, parmi les panels de contribuables observés avant la période de 1991 à 2001, ceux de 25 à 34 ans ont vu leur revenu moyen augmenter de 21 à 25 % au cours de la période de 10 ans. Toutefois, les contribuables du même groupe d'âge observés après cette période ont vu leur revenu moyen après impôt augmenter de 31 % à 50 % en moyenne au cours de la période de 10 ans.

Même si la tendance globale de la mobilité absolue était similaire entre les différents groupes d'âge de contribuables, l'ampleur a varié. Les figures 5 et 6 montrent que les contribuables jeunes et d'âge intermédiaire affichaient une mobilité absolue substantiellement plus élevée que les contribuables plus âgés. Par exemple, la figure 5 montre que les contribuables canadiens de 25 à 34 ans et ceux de 35 à 44 ans en 2007 ont vu leur revenu après impôt augmenter de plus de 10 % en cinq ans, tandis que les contribuables de 55 à 64 ans en 2007 ont vu leur revenu après impôt diminuer de 10 % cinq ans plus tard. La figure 6 fournit des preuves similaires sur une

plus longue période. Par exemple, en 10 ans, le revenu moyen a augmenté de 31 % pour les contribuables âgés de 25 à 34 ans et de 27 % pour ceux âgés de 35 à 44 ans en 2002. Par contre, le revenu des contribuables âgés de 55 à 64 ans en 2002 a diminué de 12 % au cours de la même période.

Figure 5
Variation du revenu familial moyen après impôt, panels de 5 ans de contribuables, selon le groupe d'âge

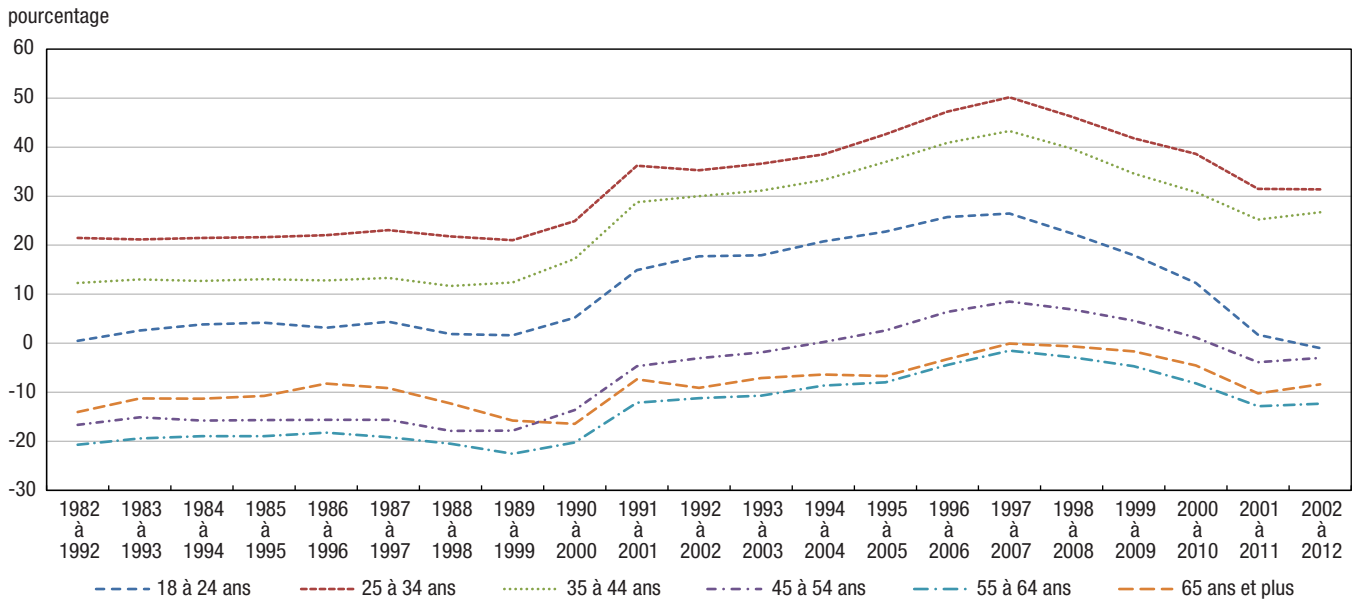


Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

Il est intéressant de noter la variation de la position de la mobilité absolue pour deux groupes d'âge de contribuables : ceux âgés de 18 à 24 ans et ceux âgés de 45 à 54 ans. D'une part, pour le groupe des 18 à 24 ans, la mobilité absolue a diminué au cours des dernières années. Comme le montre la figure 5, avant la fin des années 1990, le taux de croissance de revenu sur 5 ans du groupe plus jeune a été similaire et parfois supérieur à celui des 45 à 54 ans. Toutefois, après la fin des années 1990, le taux de croissance du revenu a diminué considérablement dans le premier cas. Puis, à partir de la période de 2000 à 2005, la croissance du revenu de ce groupe a diminué, pour passer en dessous de celui du groupe plus âgé. On peut aussi constater cette baisse de la mobilité absolue pour les jeunes contribuables dans la figure 6, lorsque la durée du panel passe à 10 ans. Dans ce cas, la croissance du revenu du groupe plus jeune a été uniformément et substantiellement plus élevée que celle des contribuables de 45 à 54 ans. Encore une fois, toutefois, depuis la fin des années 1990, le taux de croissance pour le groupe plus jeune de contribuables a diminué considérablement, et pour la dernière période de 10 ans, soit de 2002 à 2012, il s'est situé au même niveau que celui des 45 à 54 ans.

D'autre part, la mobilité absolue du revenu s'est améliorée plus récemment pour le groupe des 45 à 54 ans, non seulement par rapport au groupe le plus jeune de contribuables, mais aussi par rapport aux contribuables de 65 ans et plus. Comme il est mentionné précédemment, la croissance du revenu sur 5 ans des contribuables de 45 à 54 ans a été supérieure à celle des contribuables de 18 à 24 ans depuis le début des années 2000, alors que leur taux de croissance du revenu sur 10 ans a commencé à se rapprocher de celui du groupe plus jeune. La comparaison était probablement plus frappante entre le groupe des 45 à 54 ans et des 65 ans et plus. Avant le début des années 1990, comme le montre la figure 5, la croissance du revenu sur 5 ans des contribuables de 45 à 54 ans a été similaire à celle des 65 ans et plus. Toutefois, depuis le début des années 1990, le taux de croissance du revenu sur 5 ans du groupe des 45 à 54 ans a dépassé celui du groupe plus âgé et est demeuré au-dessus. La figure 6 montre une tendance similaire. Avant le début des années 1990, la variation du revenu sur 10 ans des contribuables de 45 à 54 ans a été négative et moins bonne que pour le groupe de contribuables le plus âgé. Toutefois, depuis le début des années 1990, la croissance du revenu sur 10 ans a été positive pour eux la plupart du temps et a uniformément dépassé celle du groupe de contribuables le plus âgé.

Figure 6
Variation du revenu moyen, panels de 10 ans de contribuables selon l'âge, 1982 à 2012

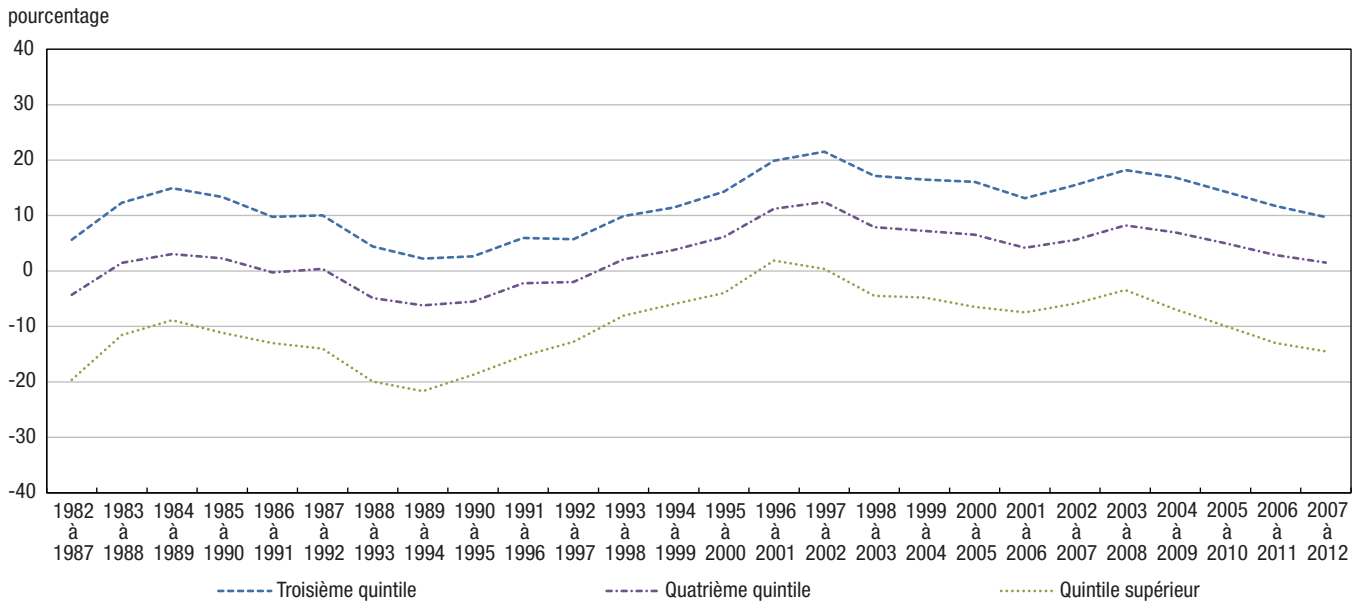


Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

Nous avons aussi examiné l'évolution de la mobilité absolue selon les quintiles de revenu initiaux des panels chevauchants de contribuables. Encore une fois, nous avons observé que la mobilité absolue a suivi de près les mouvements de l'économie et du marché du travail. Comme le montrent les figures 7a et 7b, lorsque l'économie a pris de l'expansion, le revenu moyen a augmenté considérablement pour les contribuables des quintiles inférieur et intermédiaire de la répartition, ou a diminué plus lentement pour les contribuables du quintile supérieur¹⁶. Par exemple, la figure 7a montre que, jusqu'à la récession du début des années 1990, les contribuables du troisième quintile en 1989 avaient connu une hausse de revenu de 2 % sur cinq ans en 1994. Par contre, lorsque l'économie a pris de l'expansion après la récession, le revenu des contribuables du troisième quintile en 1997 avait augmenté de plus de 21 % sur cinq ans en 2002.

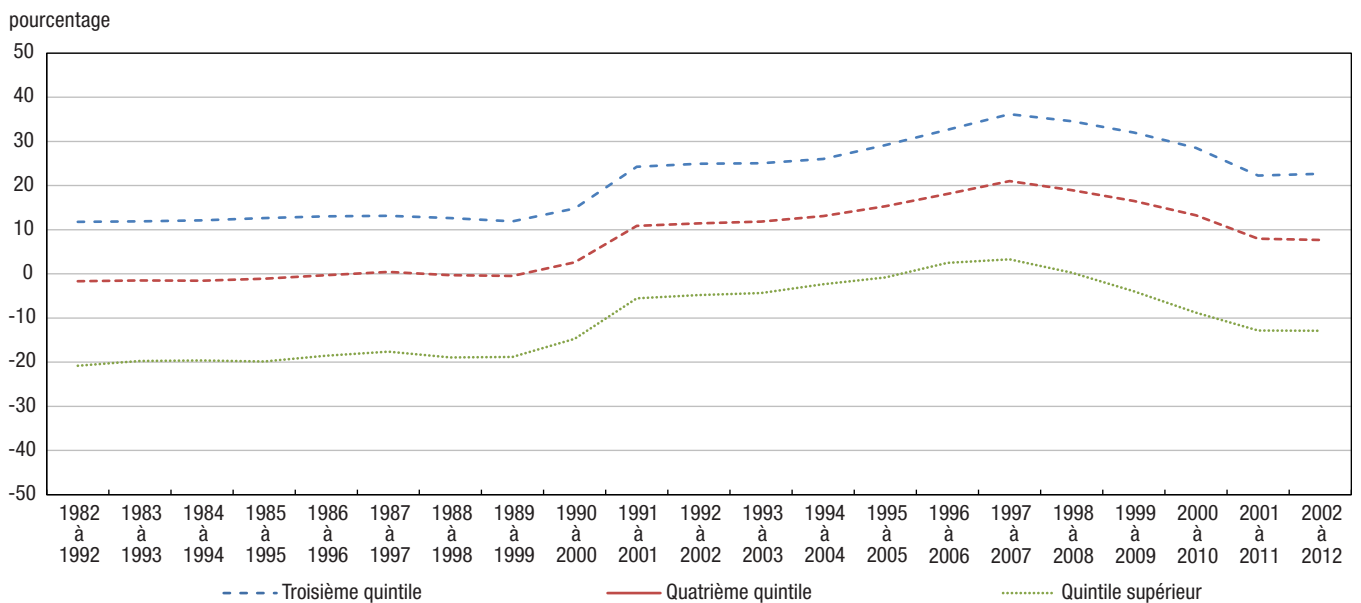
16. La position de quintile des contribuables est définie selon leur revenu pour la première année d'une période de panel pendant laquelle ils ont été observés. Par exemple, un contribuable du panel de 1989 à 1994 est considéré comme appartenant au troisième quintile si son revenu est passé au troisième quintile de la répartition de revenu de 1989.

Figure 7a
Variations du revenu sur 5 ans pour les contribuables des trois quintiles de revenu supérieurs, 1982 à 2012



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

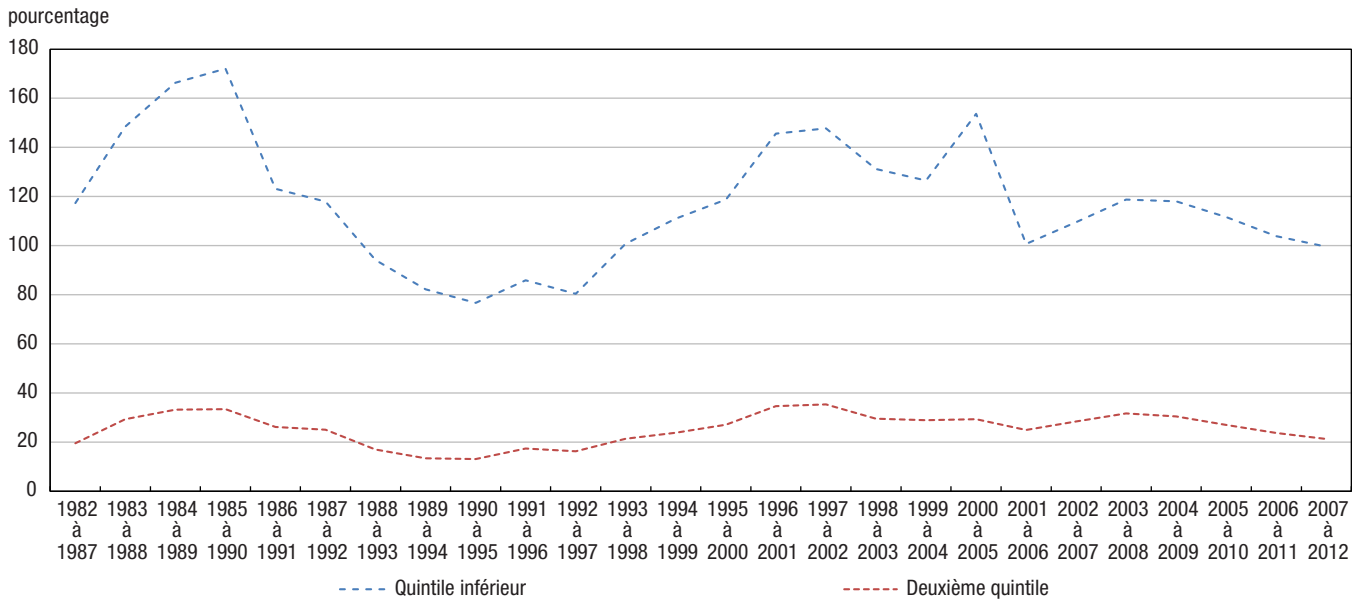
Figure 7b
Variations du revenu sur 10 ans pour les contribuables des trois quintiles de revenu supérieurs, 1982 à 2012



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

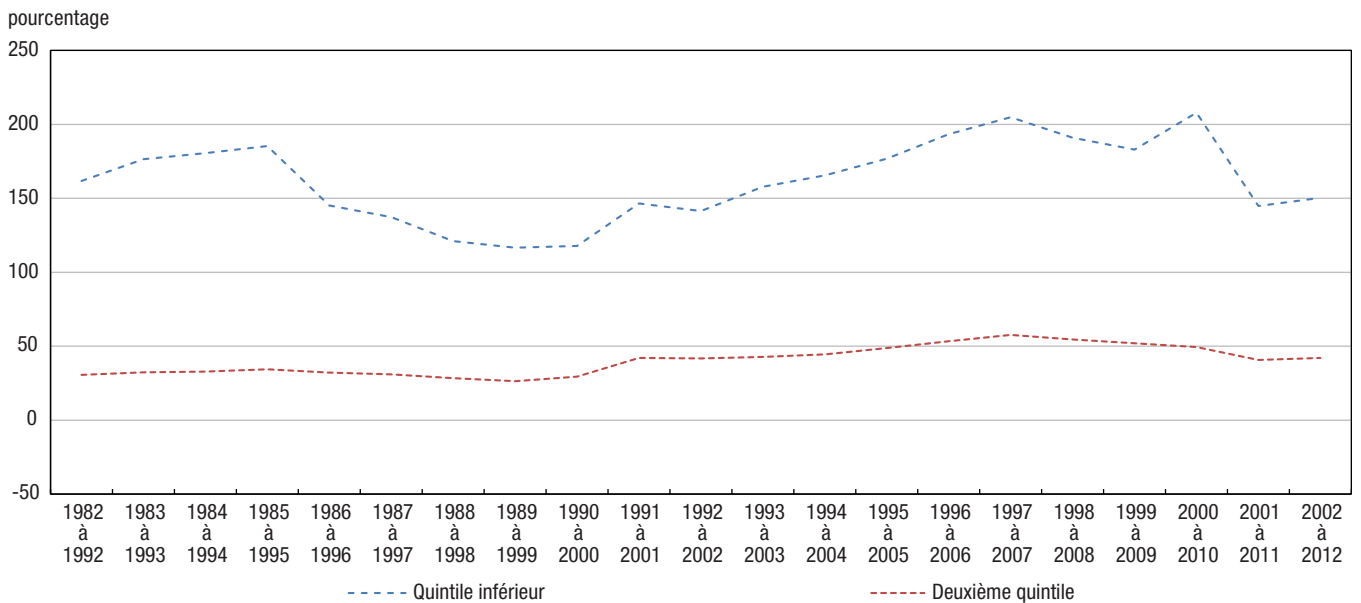
La mobilité absolue a augmenté récemment pour les contribuables du troisième quintile, du quatrième quintile et du quintile supérieur. La figure 7a montre que le revenu moyen a augmenté plus rapidement pour les contribuables du quintile intermédiaire et du quintile supérieur au cours des années 2000 et par la suite qu'auparavant. Par exemple, avant 2000, le taux de croissance du revenu sur cinq ans a varié entre 2 % et 15 % pour les contribuables du troisième quintile, tandis qu'en 2000 et par la suite, les contribuables du troisième quintile ont vu leur revenu moyen augmenter de 8 % à 22 %. La mobilité absolue du revenu s'est aussi modifiée au cours des 15 dernières années environ pour les contribuables des trois quintiles de revenu supérieurs, lorsque nous avons élargi la durée du panel à 10 ans, ce qui ressort clairement de la figure 7b.

Figure 8a
Variation du revenu des contribuables du deuxième quintile de revenu et du quintile de revenu inférieur, panels de 5 ans



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

Figure 8b
Variation du revenu des contribuables du quintile de revenu inférieur et du deuxième quintile de revenu, panels de 10 ans



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

Toutefois, les résultats pour les contribuables du quintile inférieur et du deuxième quintile étaient partagés. Dans l'ensemble des panels de 5 ans (figure 8a), le taux de croissance du revenu a suivi une tendance à la baisse pour les contribuables du quintile inférieur. Même si le taux de croissance était plus élevé au cours des 15 dernières années que pour la période entourant la récession du début des années 1990, il n'a jamais dépassé le sommet historique atteint à la fin des années 1980. Dans le cas des contribuables du deuxième quintile, le taux de croissance du revenu sur 5 ans a varié autour de 30 % dans les années 1980 et au cours des 15 dernières années environ, et il n'y a eu qu'un mouvement à la hausse à court terme après la récession du début des années 1990.

Par contre, dans l'ensemble des panels de 10 ans (figure 8b), on peut voir des mouvements à la hausse plus clairs de la croissance du revenu pour les contribuables du quintile de revenu inférieur et du deuxième quintile de revenu. Par exemple, de la période de 1982 à 1992 à celle de 1990 à 2000, le taux de croissance du revenu sur 10 ans a varié entre 117 % et 185 % pour les contribuables des deux quintiles de revenu inférieurs. Toutefois, par la suite, leur taux de croissance du revenu sur 10 ans a connu une hausse, pour se situer entre 142 % et 208 %.

Dans la présente section, nous avons examiné la mobilité absolue du revenu pour des panels consécutifs de 5 et 10 ans de contribuables au cours des 30 dernières années. Le caractère consécutif des panels de données nous aide à confirmer que nos conclusions ne sont pas influencées par des choix arbitraires d'années de début et de fin de la période d'étude. Nous avons déterminé que la mobilité absolue chez les contribuables canadiens était le résultat dans une large mesure des mouvements de l'économie globale, et que la mobilité absolue est devenue plus grande au cours des 15 dernières années que dans les 15 premières. La plus grande mobilité absolue a touché les contribuables d'âge intermédiaire et ceux des quintiles intermédiaire et supérieur de revenu. Toutefois, selon certaines données probantes, les contribuables de 18 à 24 ans et ceux du quintile inférieur n'ont pas connu les mêmes hausses de revenu que les autres groupes ces dernières années par rapport aux années 1980. En outre, même si la mobilité absolue était généralement plus grande au cours des 15 dernières années qu'au cours des 15 premières, elle semble avoir perdu du terrain après la crise financière de 2008.

4. Tendances de la mobilité relative du revenu

Les données probantes sur la mobilité absolue de la section précédente laissent supposer que les contribuables canadiens ont en moyenne obtenu de bons résultats au cours des 15 dernières années environ. Toutefois, le fait qu'une personne ait obtenu de bons résultats individuellement ne signifie pas nécessairement qu'elle s'est située au même niveau ou à un niveau plus élevé que ses pairs. Pour vérifier cet aspect du bien-être économique, nous devons examiner la mobilité relative du revenu. Étant donné que la mobilité relative dépend à la fois du revenu de la personne en question et des revenus de ses pairs, elle est aussi reliée directement à l'inégalité du revenu. Ainsi, l'étude de l'évolution de la mobilité relative nous aide aussi à mieux comprendre l'inégalité du revenu au Canada.

Dans la présente section, nous présentons tout d'abord les résultats pour la mobilité relative globale du revenu. Ensuite, nous répartissons les mesures globales de la mobilité en deux composantes – mobilité ascendante et mobilité descendante. Suivent des présentations de la mobilité relative pour différents groupes d'âge et de revenu de contribuables. Étant donné que nos résultats à partir des panels de 5 et 10 ans de contribuables ont mené aux mêmes conclusions qualitatives, dans la présentation, nous devrions mettre l'accent uniquement sur les résultats des panels de 5 ans.

Tendances de la mobilité relative globale

Nous avons utilisé plusieurs indices de la mobilité pour mesurer la mobilité relative agrégée parmi les contribuables canadiens. Tous ces indices ont été fondés sur des matrices de transition du revenu. Une matrice de transition montre comment la position de revenu d'une personne change entre deux périodes. L'approche de la matrice de transition est assez souple. Les personnes peuvent être classées en déciles, quintiles, quartiles, etc., sur différentes durées de périodes de transition. Nous avons effectué notre analyse en utilisant à la fois les matrices de transition de quintiles et de déciles, et nous avons examiné les probabilités de transition sur des périodes de 5 et 10 ans. Les conclusions étaient essentiellement les mêmes.

Un exemple de la matrice de transition est fourni dans le tableau 1, qui montre les probabilités de transition estimées pour le panel de contribuables de 2007 à 2012. À titre d'illustration, prenons la troisième ligne de la matrice. Les 10 éléments de cette ligne montrent les probabilités de transition sur 5 ans pour les contribuables qui appartenaient au troisième décile en 2007. Le troisième élément à partir de la gauche de la troisième ligne, 36,3 %, correspond à la proportion de contribuables du troisième décile de la répartition de 2007 qui sont demeurés dans le même décile en 2012. La somme des 9 autres éléments de la troisième ligne correspond à la proportion de contribuables qui sont passés à un décile différent 5 ans plus tard. Les deux proportions additionnées sont égales

à 1. Dans le premier cas, on mesure l'immobilité; dans le deuxième cas, on mesure la mobilité relative totale pour les contribuables qui appartenaient au troisième décile en 2007.

Tableau 1
Matrice de transition de décile de revenu à partir du panel de contribuables de 2007 à 2012

Décile de 2007	Décile de 2012										Statistiques sur la mobilité totale		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	Immo-bilité	Mobilité ascendante	Mobilité descendante
1 ^{er}	39,7	22,9	11,2	7,6	5,4	4,0	3,1	2,5	2,0	1,5	39,7	60,3	0,0
2 ^e	13,5	39,4	18,5	10,0	6,2	4,4	3,1	2,2	1,6	1,0	39,4	47,0	13,5
3 ^e	6,4	14,9	36,3	16,9	9,7	6,1	4,1	2,8	1,8	1,0	36,3	42,4	21,4
4 ^e	4,5	7,2	17,5	27,6	17,5	10,7	6,8	4,3	2,6	1,3	27,6	43,2	29,2
5 ^e	3,1	4,4	8,2	17,0	26,5	17,6	11,3	6,9	4,0	1,8	26,5	41,6	32,7
6 ^e	2,3	3,0	5,1	9,0	16,9	24,3	18,3	11,7	6,5	2,7	24,3	39,3	36,4
7 ^e	1,8	2,1	3,4	5,9	9,5	16,9	24,3	19,6	11,8	4,6	24,3	36,0	39,7
8 ^e	1,4	1,6	2,3	4,0	6,4	9,9	17,2	26,3	22,0	8,8	26,3	30,9	42,8
9 ^e	1,2	1,2	1,6	2,7	4,1	6,4	10,1	18,1	32,5	22,1	32,5	22,1	45,4
10 ^e	1,2	0,9	1,1	1,6	2,4	3,4	5,3	8,6	18,2	57,4	57,4	0,0	42,6
Moyenne											33,3	36,3	30,4

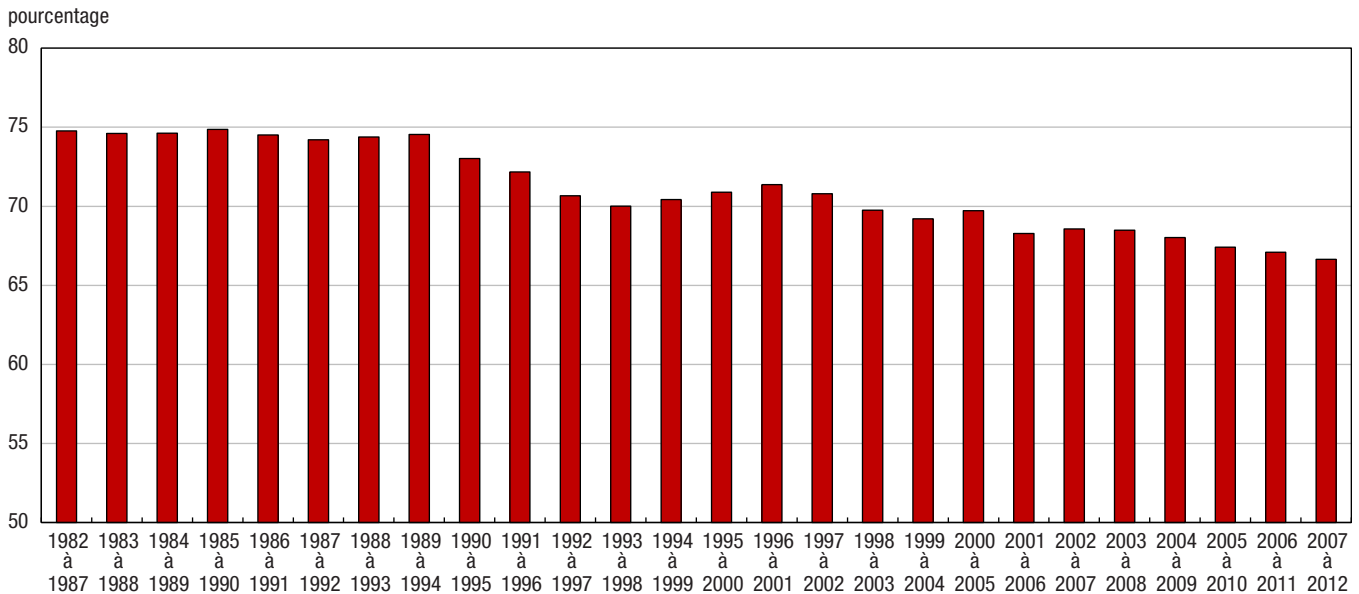
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

La mobilité relative totale peut aussi être décomposée en mobilité ascendante et descendante. La mobilité ascendante montre la proportion de contribuables qui se sont déplacés vers le haut de l'échelle de répartition. Dans le cas des contribuables qui se situaient dans le troisième décile en 2007, la mobilité ascendante montre combien d'entre eux sont passés au quatrième décile ou à un décile supérieur en 2012. La mobilité descendante montre la proportion de contribuables qui sont descendus dans l'échelle de répartition. Pour les contribuables qui se situaient au troisième décile en 2007, la mobilité descendante montre combien d'entre eux sont passés au deuxième ou au premier décile en 2012¹⁷. On peut procéder à une interprétation similaire pour d'autres lignes de contribuables du tableau. Lorsque nous faisons une moyenne de l'immobilité, de la mobilité totale, de la mobilité ascendante et de la mobilité descendante pour les contribuables, à partir de toutes les lignes de la matrice de transition, nous obtenons l'immobilité moyenne, la mobilité moyenne, la mobilité ascendante moyenne et la mobilité descendante moyenne pour l'ensemble du panel des contribuables au cours de la période d'observation.

Les figures 9, 10 et 11 illustrent l'évolution de la mobilité relative totale sous différents angles. Elles montrent toutes que la mobilité relative du revenu a suivi une tendance descendante au cours des 30 dernières années pour les contribuables canadiens. La figure 9 présente la mobilité relative totale pour des panels consécutifs de 5 ans de contribuables. Même si la majorité des contribuables canadiens sont passés d'un décile de revenu à un autre au cours d'une période donnée de 5 ans, la proportion de ceux qui ont changé de place a diminué légèrement, ce qui laisse supposer que la mobilité relative totale s'est amoindrie au fil du temps. Parmi les 10 premiers panels de contribuables observés entre les périodes de 1982 à 1987 et 1992 à 1997, de 72 % à 75 % ont changé de décile de revenu en 5 ans. Toutefois, la proportion a diminué légèrement pour des panels consécutifs de contribuables après la période de 1992 à 1997. Par exemple, la mobilité relative totale a varié entre 69 % et 71 % pour les contribuables des neuf panels suivants et, pour ceux des sept panels suivants, la proportion a diminué à nouveau, pour s'établir entre 67 % et 69 %.

17. Par définition, la mobilité descendante des contribuables du décile inférieur est de 0, parce qu'ils se situaient déjà au bas de l'échelle de répartition. La mobilité ascendante des contribuables du décile supérieur est aussi de 0, étant donné qu'ils ne pouvaient pas aller plus haut.

Figure 9
Mobilité relative totale, panels consécutifs de 5 ans de contribuables canadiens



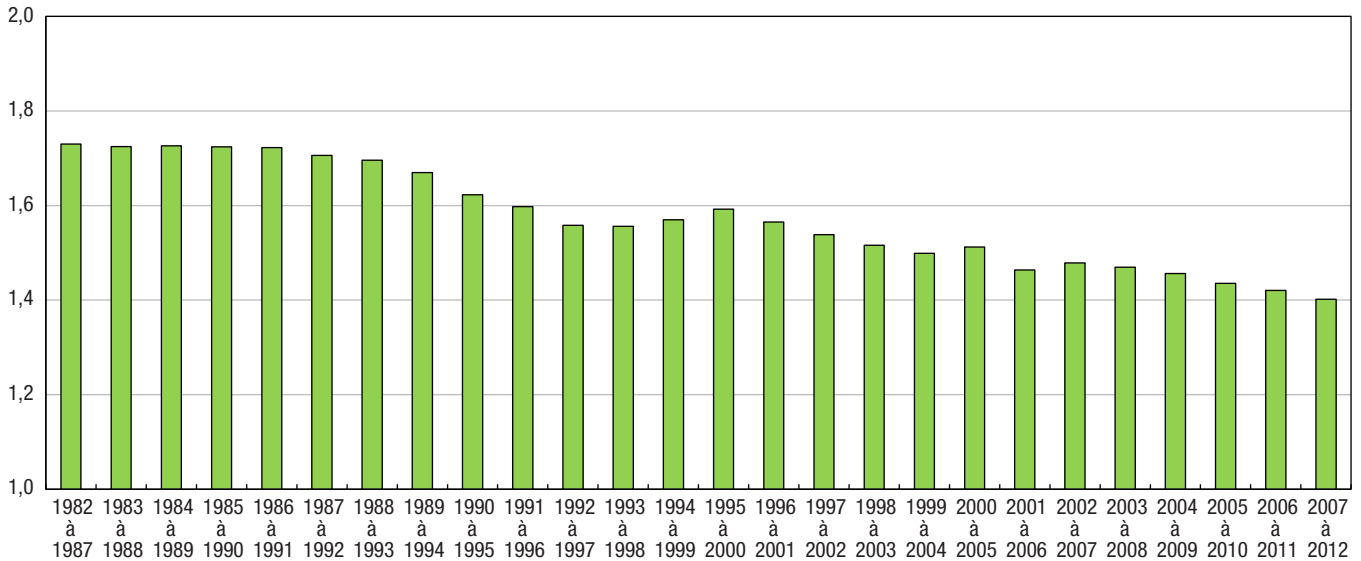
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

La diminution de la mobilité relative peut aussi être déterminée à partir de l'indice de la mobilité de décile par habitant figurant dans la figure 10. L'indice de mobilité par habitant montre le nombre moyen de déciles dans lesquels une personne évolue au cours d'une période donnée. Dans notre exemple de matrice de transition, si un contribuable se situait au décile inférieur (premier) en 2007 et est passé au troisième décile en 2012, nous dirions qu'il est monté de deux déciles en 5 ans. Si un autre contribuable se trouvait dans le septième décile en 2007 et est passé au troisième décile en 2012, nous dirions qu'il est descendu de quatre déciles. Ainsi, au total, les deux contribuables se sont déplacés de six déciles et le nombre moyen de déciles de déplacement était de trois. Cet indice par habitant mesure la mobilité du revenu dans une perspective différente de l'indice de la mobilité relative totale de la figure 9. L'indice de la mobilité relative totale montre combien de personnes ont changé de position de revenu, tandis que l'indice de mobilité de décile par habitant nous indique la mesure dans laquelle elles se sont déplacées en moyenne.

Du point de vue de l'ampleur du mouvement, nos résultats montrent encore une fois que la mobilité de revenu relative a diminué au fil du temps pour les contribuables canadiens. La figure 10 montre que les contribuables des huit premiers panels, observés de la période de 1982 à 1987 à celle de 1989 à 1994, se sont déplacés en moyenne de 1,7 décile. L'indice passe à 1,6 décile pour les sept panels suivants de contribuables, observés de la période de 1990 à 1995 à celle de 1996 à 2001. L'indice a continué de diminuer, se déplaçant de 1,5 décile pour les huit panels suivants de contribuables observés de la période de 1997 à 2002 à celle de 2004 à 2009. Enfin, les trois derniers panels de contribuables se sont déplacés en moyenne de 1,4 décile seulement en 5 ans.

Figure 10
Mobilité de décile par habitant, panels consécutifs de 5 ans de contribuables canadiens

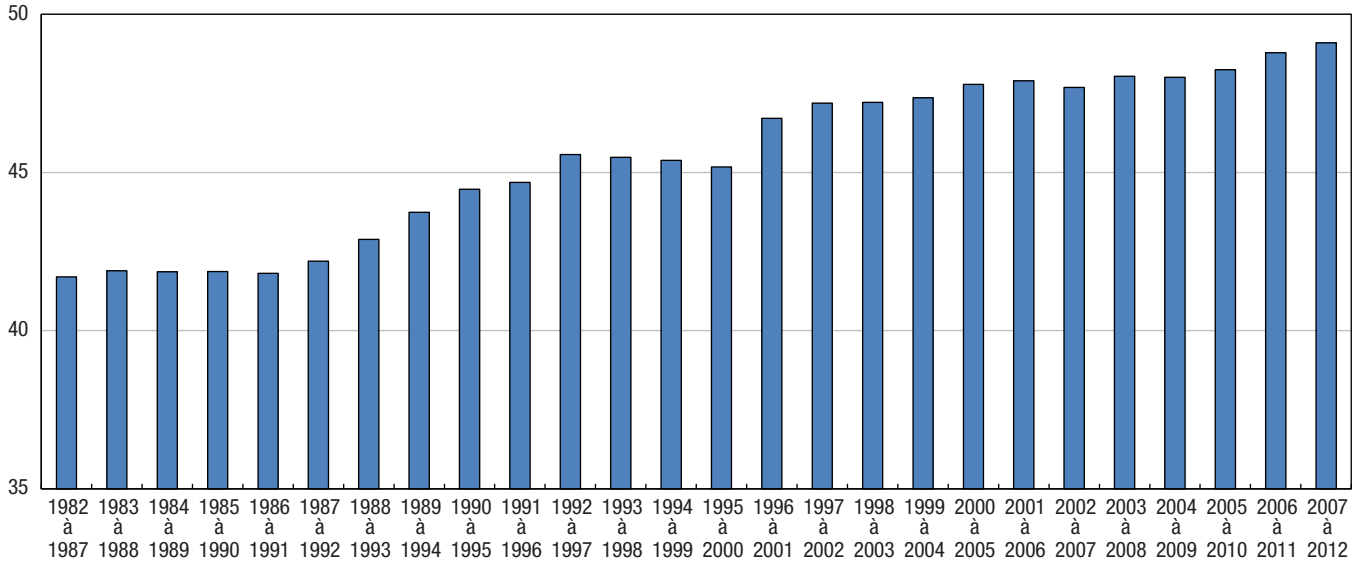
nombre de déciles



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

Figure 11
Proportion de contribuables qui se sont déplacés d'un décile, panels consécutifs de 5 ans de contribuables

pourcentage



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

Nous pouvons aussi voir la diminution de la mobilité relative du revenu en examinant la proportion de personnes qui se sont très peu déplacées. Il s'agit d'un indice de la « mobilité relative conditionnelle », qui nous indique, parmi ceux dont la position de revenu a changé au fil du temps, combien se sont très peu déplacés. La figure 11 montre la proportion de contribuables qui se sont déplacés d'un décile seulement parmi ceux qui sont passés d'un décile à un autre au cours de la période donnée de 5 ans. De toute évidence, une proportion croissante de contribuables canadiens ne se sont que très peu déplacés. Parmi les six premiers panels de contribuables observés de la période de 1982 à 1987 à celle de 1987 à 1992, environ 43 % se sont déplacés d'un décile. Dans le

cas des contribuables des huit panels suivants, observés de la période de 1988 à 1993 à celle de 1995 à 2000, la proportion a varié de 43 % à 45 %. La proportion a continué d'augmenter lentement par la suite. Pour la période de 2007 à 2012, parmi les contribuables qui se sont déplacés au cours de la période de 5 ans donnée, plus de 49 % ne se sont déplacés que d'un décile.

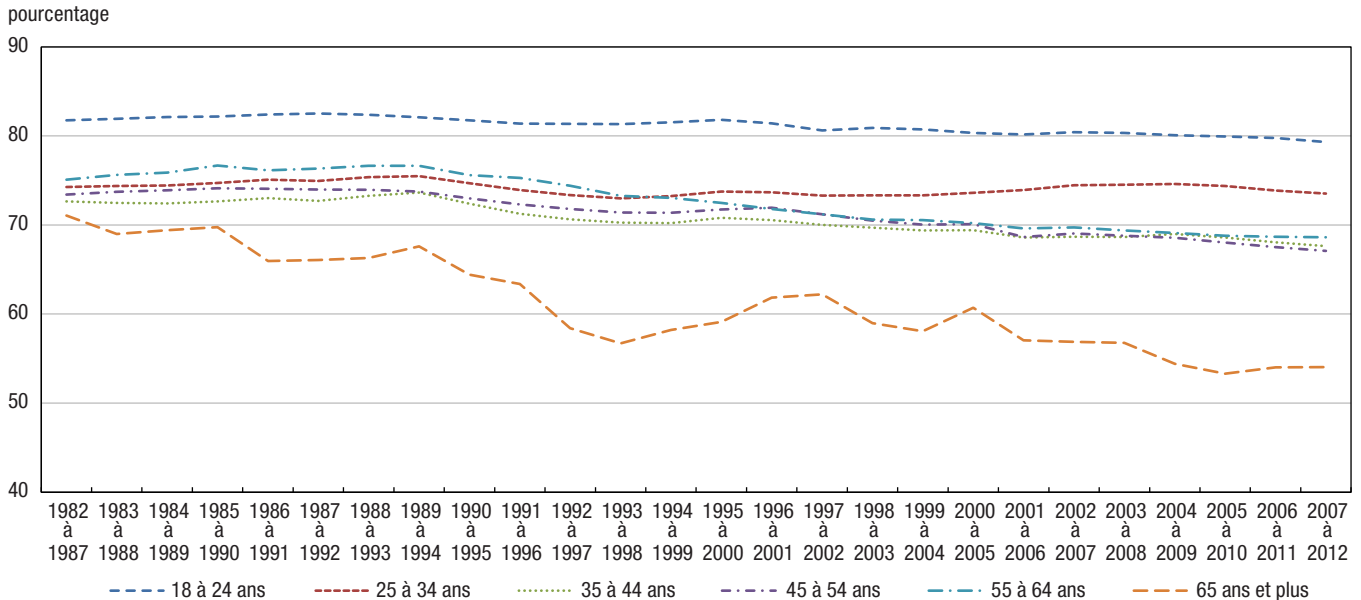
Mobilité ascendante, mobilité descendante et immobilité

Étant donné que la mobilité relative totale représente la somme de la mobilité ascendante et descendante, la première question à se poser après avoir observé la baisse de la mobilité relative totale est de déterminer ce qui sous-tend la tendance à la baisse de la mobilité relative totale. Était-elle le résultat d'une baisse de la mobilité ascendante, d'une baisse de la mobilité descendante ou de quelque chose d'autre? La réponse est que la baisse de la mobilité ascendante était le principal facteur derrière la baisse de la mobilité relative totale de la fin des années 1980 au milieu des années 1990; toutefois, au cours des 15 dernières années, la baisse de la mobilité descendante a eu une contribution encore plus grande.

La figure 12 illustre l'observation qui précède. Pour les premiers panels de contribuables, y compris les contribuables observés de la période de 1982 à 1987 à celle de 1990 à 1995, la mobilité relative totale élevée, montrée dans la figure 9, a été associée à une mobilité ascendante élevée. Au cours de ces 15 années, entre 43 % et 45 % des contribuables sont passés constamment d'un décile plus bas à un décile plus élevé à l'intérieur de périodes d'observation de 5 ans. Parallèlement, moins de 32 % des contribuables sont passés d'un décile plus élevé à un décile plus bas. Dans le cas des sept panels suivants de contribuables observés de la période de 1990 à 1995 à celle de 1996 à 2001, la mobilité ascendante a diminué, passant de plus de 43 % pour le panel de 1990 à 1995 à 38 %, pour celui de 1996 à 2001. Par ailleurs, la mobilité descendante a augmenté, pour passer de 30 % pour le panel de 1992 à 1997, à 34 % pour le panel de 1996 à 2001. Toutefois, la baisse continue de la mobilité relative totale au cours des 15 dernières années, à un rythme plus lent toutefois, était probablement davantage le résultat d'une baisse de la mobilité descendante. Dans le cas des panels de contribuables observés après la période de 2000 à 2005, la mobilité ascendante est demeurée stable (autour de 36 %). Toutefois, une proportion uniformément plus faible de contribuables sont descendus dans l'échelle de revenu. Par exemple, au sommet de la période de 1996 à 2001, 34 % des contribuables sont passés d'un décile plus élevé à un décile plus bas; toutefois, pour 2005 à 2012, la mobilité descendante a diminué pour s'établir à 30 %.

La figure 12 montre aussi l'indice d'immobilité totale. Celui-ci mesure la proportion de contribuables qui sont demeurés dans la même position de revenu au fil du temps. L'immobilité totale est l'image exacte de la mobilité totale, et la somme de ces deux indices est égale à un. Par conséquent, il est naturel d'observer une augmentation de l'immobilité parmi les contribuables canadiens lorsque leur mobilité relative totale a suivi une tendance à la baisse. Toutefois, la décomposition fournit une autre observation intéressante. Dans les années 1980 et au début des années 1990, la mobilité ascendante et la mobilité descendante ont dépassé de loin l'immobilité. Toutefois, depuis, l'indice d'immobilité a commencé à augmenter et, pour la période de 2004 à 2009, il a dépassé l'indice de mobilité descendante.

Figure 13
Mobilité relative totale, panels consécutifs de 5 ans de contribuables, selon le groupe d'âge



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

La baisse marquée de la mobilité relative totale des contribuables plus âgés a été associée à la baisse marquée de leur mobilité ascendante¹⁸. Selon nos estimations, la mobilité ascendante des contribuables de 65 ans et plus a varié entre 25 % et 36 % au milieu des années 1980 et au début des années 1990. Toutefois, au cours des 15 dernières années environ, seulement 18 % à 20 % de ces contribuables se sont déplacés vers le haut sur une période donnée de 5 ans. Dans le cas des contribuables de 55 à 64 ans, entre 34 % et 41 % se sont déplacés vers le haut au cours d'une période donnée de 5 ans au milieu des années 1980 et au début des années 1990. Toutefois, plus récemment, la mobilité ascendante de ce groupe a diminué, pour s'établir entre 31 % et 33 %. Par ailleurs, les baisses légères de la mobilité relative totale des deux groupes les plus jeunes ont été associées à des mouvements opposés dans la mobilité ascendante et descendante. Dans le cas des contribuables de 18 à 24 ans, nos estimations montrent que la mobilité ascendante a augmenté légèrement, tandis que la mobilité descendante a diminué légèrement. Parallèlement, pour les contribuables de 25 à 34 ans, la mobilité ascendante a diminué, tandis que la mobilité descendante a connu une hausse légère.

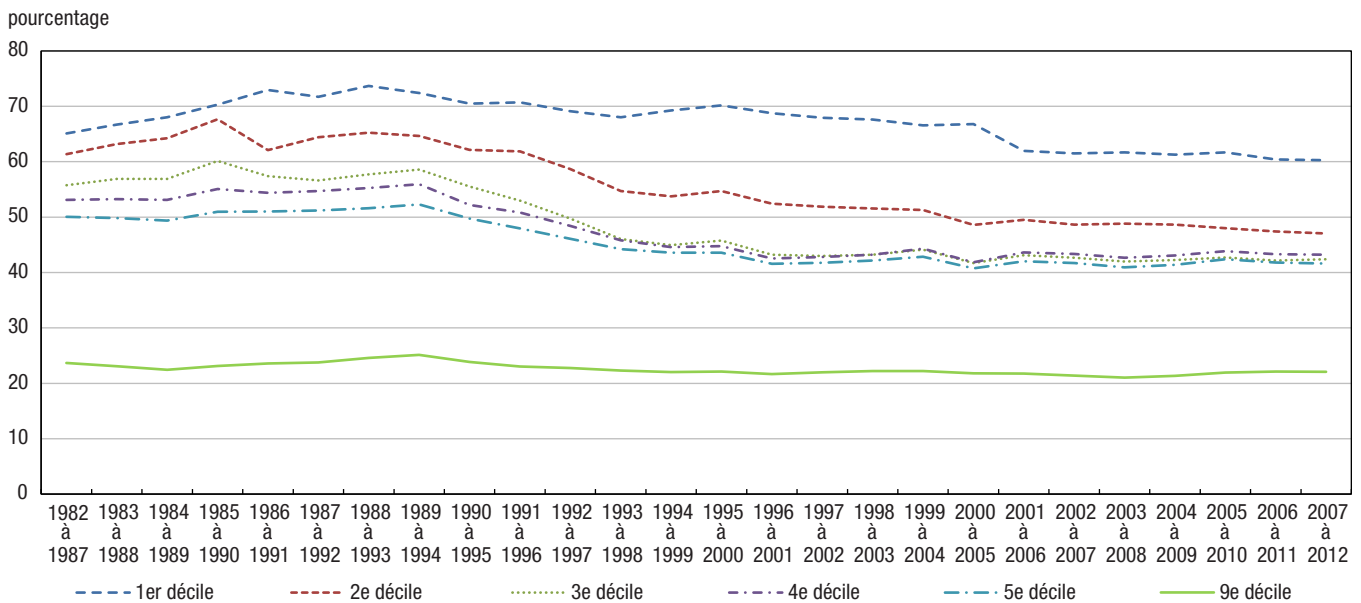
Lorsque l'on examine différents groupes de revenu de contribuables canadiens, nous voyons aussi que la mobilité relative totale a diminué, même si la portée de la diminution a varié selon le groupe de revenu¹⁹. Pendant les années 1980 et le début des années 1990, entre 80 % et 82 % des contribuables du cinquième, sixième et septième déciles ont changé de position de revenu au cours d'une période de 5 ans donnée²⁰. Cette proportion a diminué, pour s'établir entre 77 % et 79 % au cours de la période menant au milieu des années 2000, et a diminué à nouveau, par la suite, pour s'établir au niveau de 74 % à 76 % après le milieu des années 2000. Les contribuables du décile supérieur avaient la mobilité relative totale la plus faible. Du début des années 1980 à la fin des années 1990, leur mobilité relative sur 5 ans a varié entre 45 % et 48 %. Cette proportion a diminué, pour passer entre 43 % et 44 % après la fin des années 1990. Toutefois, les contribuables du deuxième et du troisième déciles ont connu la baisse la plus marquée de la mobilité relative. Par exemple, au cours des années 1980 et du début des années 1990, entre 75 % et 80 % des contribuables du deuxième décile ont changé de position de revenu. Cette proportion a diminué, pour s'établir entre 66 % et 70 % du milieu des années 1990 au début des années 2000 et, plus récemment, elle a diminué encore, pour s'établir entre 61 % et 62 %.

18. Pour plus de concision, les estimations de la mobilité ascendante et descendante pour les groupes d'âge ne sont pas présentées dans le texte, mais elles sont disponibles sur demande.

19. Pour plus de concision, les estimations de la mobilité relative totale pour les différents groupes de revenu ne sont pas présentées. Elles sont disponibles sur demande.

20. Par définition, les contribuables se situant au milieu de la répartition peuvent se déplacer vers le haut ou vers le bas de la répartition, tandis que les contribuables se trouvant dans les déciles supérieur et inférieur ne peuvent se déplacer que dans une direction. Cela signifie que pour les contribuables du décile supérieur, la mobilité totale est égale à la mobilité descendante totale et que, pour les contribuables du décile inférieur, la mobilité totale est équivalente à la mobilité ascendante totale.

Figure 14
Mobilité ascendante des contribuables de certains déciles de revenu, panels de 5 ans

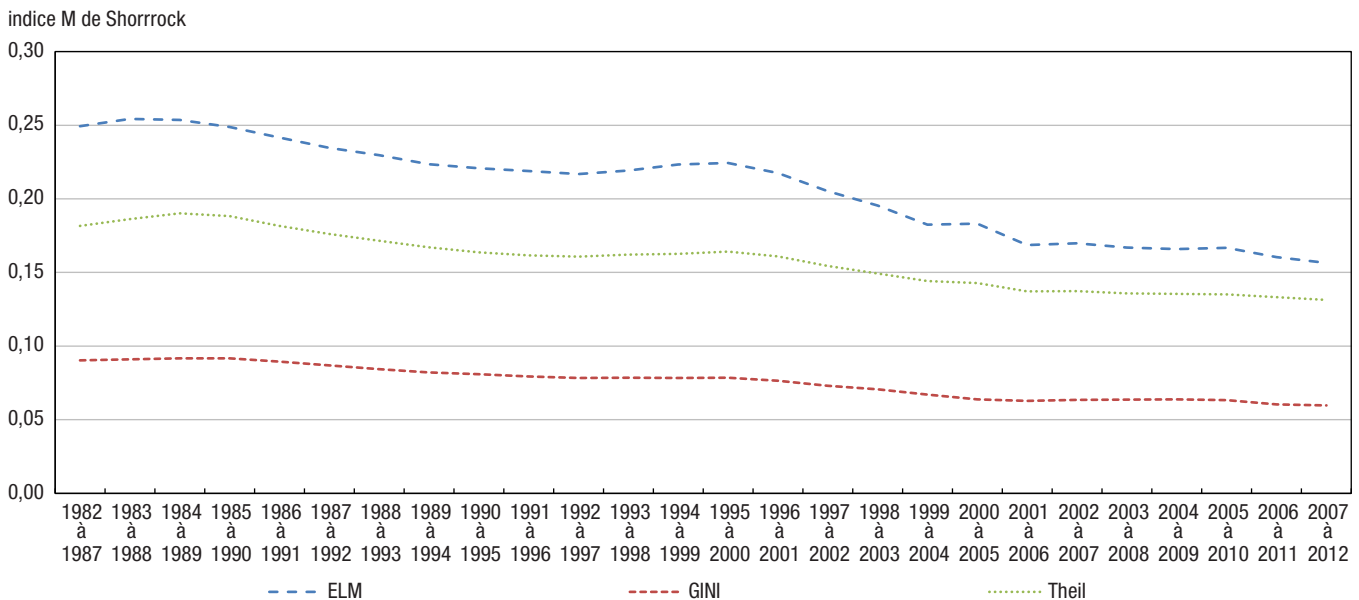


Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

Les baisses de la mobilité relative totale entre les groupes de revenu ont été associées dans une large mesure à la diminution de la mobilité ascendante qui s’est amorcée à la fin des années 1980. Tous les groupes de revenu ont connu une baisse de la mobilité ascendante (sauf les contribuables du décile supérieur qui, par définition, ne peuvent pas aller plus haut). Toutefois, la baisse a été la plus marquée parmi les contribuables des déciles inférieur et intermédiaire, ce qui laisse supposer qu’il a peut-être été plus difficile récemment pour les Canadiens des parties inférieure et intermédiaire de la répartition de se déplacer vers le haut par rapport aux autres Canadiens. Comme le montre la figure 14, de la fin des années 1980 au début des années 1990, la mobilité ascendante des contribuables du décile inférieur a varié entre 70 % et 74 %. Elle a diminué par la suite, pour s’établir à 60 %, à partir de la période de 2006 à 2011. Les contribuables du deuxième et du troisième déciles ont connu les baisses les plus marquées. Dans le cas des contribuables du deuxième décile, la mobilité ascendante a varié entre 64 % et 68 % à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Cette proportion a diminué, pour passer à environ 47 % pour la période de 2006 à 2011. Dans le cas des contribuables du troisième décile, la mobilité ascendante a diminué, pour passer de 55 % à 60 % à 42 % environ au cours de la même période. Toutefois, dans le cas des contribuables du huitième et du neuvième déciles, les baisses de la mobilité ascendante ont été assez faibles. Par exemple, dans les années 1980 et au début des années 1990, la mobilité ascendante des contribuables du neuvième décile a varié entre 23 % et 24 %, et elle n’a diminué que légèrement, pour s’établir entre 21 % et 22 % plus récemment.

L'indice M de Shorrocks représente une mesure courante de la mobilité, qui établit un lien entre la mobilité et l'inégalité. Il montre dans quelle mesure l'inégalité peut être réduite au cours d'une période d'observation prolongée, parce que les personnes sont plus susceptibles de changer de position de revenu au cours d'une période plus longue que d'une période plus courte. Ainsi, l'indice évalue la mobilité du revenu comme une façon d'atténuer l'inégalité à long terme. Nous pouvons mesurer l'inégalité au moyen de plusieurs autres indices, mais nous avons choisi de mettre l'accent sur l'écart logarithmique moyen (ELM), l'indice de Gini et l'indice de Theil. Les indices de Gini et de Theil sont sensibles au milieu de la répartition du revenu, tandis que l'indice d'ELM est plus sensible au bas de la répartition des revenus que l'indice de Theil.

Figure 16
Estimations de l'indice M de Shorrock pour des panels de 5 ans de contribuables, 1982 à 2012



Source: Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2012, calculs des auteurs.

À partir des données de 1982 à 2012, nous pourrions techniquement prolonger la période d'observation jusqu'à 30 ans. Toutefois, notre objectif principal est d'examiner la tendance de la mobilité, ce qui fait qu'il est plus utile d'utiliser des périodes plus courtes et de voir le rôle que la mobilité du revenu joue dans la réduction de l'inégalité au fil du temps. Nous avons choisi d'estimer l'indice M de Shorrocks pour chaque période de 5 et 10 ans se chevauchant, à partir de 1982. Ainsi, l'indice pour la période de 1982 à 1987 montre dans quelle mesure l'inégalité observée en 1982 serait atténuée si la période d'observation était prolongée à 5 ans (jusqu'en 1987), ce qui permettrait aux personnes de changer de position de revenu. Si l'inégalité n'était pas réduite, c.-à-d. si l'inégalité de revenu permanente ou à plus long terme était la même que l'inégalité à plus court terme, l'indice M de Shorrocks serait égal à 0. L'indice a une valeur maximale de 1, ce qui correspond au point où l'inégalité à court terme serait complètement annulée par la mobilité du revenu. Lorsque nous estimons l'indice M de Shorrocks pour toutes les périodes de 5 et 10 ans se chevauchant, de 1982 à 2012, nous obtenons une série chronologique de l'indice. Cette série vise à montrer comment les répercussions de la mobilité sur l'inégalité ont évolué au fil du temps.

La figure 16 illustre nos estimations des indices M de Shorrocks à partir de trois mesures différentes de l'inégalité pour les périodes de 5 ans se chevauchant de 1982 à 2012²². Les résultats montrent que les répercussions de la mobilité du revenu comme facteur d'atténuation de l'inégalité ont diminué pour les contribuables canadiens au cours des 30 dernières années. Comme il fallait s'y attendre, l'ampleur des estimations M de Shorrocks était assez différente lorsque l'on utilisait des mesures différentes de l'inégalité, mais les tendances qui sous-tendent les estimations étaient les mêmes. Selon l'indice d'ELM, les répercussions de la mobilité sur l'inégalité ont diminué,

22. Contrairement aux sections précédentes, dans ce cas, les contribuables de chaque panel sont ceux qui ont produit une déclaration de revenus chaque année au cours de la période d'observation. En raison de cette restriction, les échantillons ont été réduits, pour se situer quelque part entre 13 % et 17 %. Parallèlement, pour les échantillons des sections précédentes, un contribuable était inclus dès qu'il avait produit une déclaration de revenus au cours de la première et de la dernière années de la période d'observation.

pour passer d'environ 25 % au début des années 1980 à un peu plus de 15 % pour la période de 2007 à 2012. Autrement dit, au début des années 1980, la mobilité du revenu aurait réduit l'indice d'ELM de 25 % si la période d'observation avait été prolongée d'un à cinq ans. Toutefois, pour la période de 2007 à 2012, une fois le lissage du revenu pris en compte, la mobilité contribuerait seulement à réduire l'indice d'inégalité de 15 %. Selon l'indice de Theil, les répercussions de la mobilité sur la réduction de l'inégalité ont diminué, pour passer d'environ 19 % à 13 % au cours de la période de 30 ans. De même, selon l'indice de Gini, l'indice M de Shorrocks a diminué, pour passer d'environ 9 % à 6 %, ce qui encore une fois fait ressortir la diminution des répercussions de la mobilité du revenu sur l'atténuation de l'inégalité au fil du temps.

6. Conclusion

Statistique Canada produit régulièrement des statistiques transversales sur le revenu. Ces statistiques sont utiles, mais elles nous renseignent peu sur la mobilité du revenu. Même si les chercheurs canadiens ont effectué beaucoup de travaux dans ce domaine, la majorité des études ont été axées sur la mobilité de la rémunération de la population en âge de travailler. Ainsi, elles donnent seulement un aperçu partiel de la mobilité économique au Canada. Cela vient du fait que la rémunération n'est que l'une des composantes du revenu, et que la population en âge de travailler ne représente qu'une partie de la population totale.

À partir des données de la banque DAL de 1982 à 2012, nous avons examiné l'évolution de la mobilité du revenu familial, tant d'un point de vue absolu que relatif, pour les contribuables canadiens adultes sur une période de 30 ans. Nos résultats laissent supposer que la mobilité absolue du revenu était plus forte de 1998 à 2012 que de 1982 à 1997. Plusieurs groupes de contribuables, comme ceux âgés de 35 à 44 ans et ceux des déciles de revenu inférieurs, ont connu une mobilité absolue plus élevée que d'autres contribuables. Toutefois, la mobilité absolue plus élevée pour les contribuables les plus jeunes a diminué depuis 2000. Les résultats montrent en outre que la mobilité relative a suivi une tendance à la baisse au cours des 30 dernières années. Une proportion plus faible de contribuables sont passés d'un décile à un autre et, parmi ceux qui ont changé de décile de revenu, une proportion croissante ne s'est que très peu déplacée. Parmi les groupes d'âge, nous avons déterminé que, pour les contribuables de 65 ans et plus, la mobilité relative totale a diminué, en raison principalement d'une baisse de la mobilité ascendante. Parmi les groupes de revenu, nous avons déterminé que la mobilité ascendante des contribuables des déciles inférieurs et la mobilité descendante des contribuables des déciles supérieurs ont diminué, ce qui laisse supposer que les contribuables des déciles inférieurs et supérieurs sont devenus moins mobiles récemment. Enfin, nous avons déterminé que l'influence de la mobilité du revenu sur l'inégalité du revenu a commencé à diminuer vers la fin des années 1980, mais est demeurée relativement stable vers le début des années 2000.

Même si notre étude a fait ressortir plusieurs tendances dans la mobilité du revenu familial pour les contribuables canadiens, elle comporte des lacunes. Comme dans les autres études fondées sur des sources administratives, nous n'avons pas été en mesure de lier la mobilité du revenu à des caractéristiques individuelles clés, comme la scolarité et l'expérience de travail. La source de données nous a aussi limités au moment de faire des inférences concernant la population dans son ensemble, étant donné que ce ne sont pas tous les Canadiens qui produisent une déclaration de revenus. Toutefois, la très grande taille de l'échantillon et les données relativement précises sur le revenu nous ont permis d'évaluer l'évolution de la mobilité du revenu des contribuables canadiens, globalement et pour plusieurs groupes particuliers. À l'avenir, il serait souhaitable de prolonger l'analyse à des niveaux géographiques inférieurs, et de lier la mobilité aux données sur les industries et les professions.

Bibliographie

- Abbott, M. et C. Beach. 2013. "Immigrant earnings differences across admission categories and landing cohorts in Canada." Canadian Labour Market and Skill Research Network Working Paper no. 81.
- Auten, G. et G. Gee. 2009. "Income Mobility in the United States: New Evidence from Income Tax Data." *National Tax Journal* LXII (2): 301–328.
- Beach, C. 2006. "How has earnings mobility in Canada changed?" In *Dimensions of Inequality in Canada*. D. Green and J. Kesselman, eds. Vancouver: UBC Press.
- Beach, C. et R. Finnie. 2004. "A Longitudinal Analysis of Earnings Change in Canada." Analytical Studies Branch Research Paper Series, no. 227. Ottawa: Statistics Canada. Catalogue no. 11F0019.
- Bibi, S., J. Y. Duclos et A. Araar. 2011. "Mobility, taxation and Welfare." CIRPÉE Working Paper 1114. Québec.
- Bradbury, K. 2011. "Trend in U.S. Family Income Mobility, 1969–2006." Federal Reserve Bank of Boston Working Paper no. 11–10.
- Chen, W. 2009. "Cross-National Differences in Income Mobility: Evidence from Canada, the United States, Great Britain and Germany." *Review of Income and Wealth* 55 (1).
- Clark, C. 1997. "Income dynamics: 1989 to 1994." Small Area and Administrative Data Division unpublished manuscript. Ottawa: Statistics Canada.
- Corak, M. 2006. "Do poor children become poor adults? Lessons from a cross-country comparison of generational earnings mobility." *Research on Economic Inequality* 13 (1): 143–188.
- Field, G. 2010. "Does income mobility equalize longer-term income? New measures of an old concept." *Journal of Economic Inequality* 8 (4): 404–427.
- Finnie, R. 1999. "Earning mobility of Canadians." *Perspectives on Labour and Income*. Summer 1999. Ottawa: Statistics Canada. Catalogue no. 75-001-XPE.
- Finnie, R. 2000. "The dynamics of poverty in Canada: What we know, what we can do?" C.D. Howe Institute Commentary, no. 145. Toronto.
- Friedman, M. 1962. *Capitalism and freedom*. Chicago: University of Chicago Press.
- Gittleman M. et M. Joyce. 1999. "Have family income mobility patterns changed?" *Demography* 36 (3): 299–314.
- Hungerford, T. L. 2008. "Income Inequality, Income Mobility, and Economic Policy: U.S. Trends in the 1980s and 1990s." *Federal Publications*. Paper 501.
- Jarvis, S. et S. Jenkins. 1998. "How much income mobility is there in Britain?" *Economic Journal* 108: 428–443.
- Kennedy, B. 1989. "Mobility and instability in Canadian earnings." *The Canadian Journal of Economics* 22 (2): 383–394.
- Lammam, C., A. Karabegovi et N. Veldhuis. 2012. "Measuring Income Mobility in Canada." *Studies in Economic Prosperity*. November 2012. Vancouver: Fraser Institute.
- Lu, Y., R. Morrisette et T. Shirle. 2011. "The growth of family earnings inequality in Canada, 1980–2005." *Review of Income and Wealth* 57 (1): 23–39.
- Murphy B., A. Heisz et X. Zhang. 2015. "Poverty and Inequality Trends in Canada." In *Welfare Reform in Canada*. D. Beland and P.-M. Daigneault, eds. University of Toronto Press.

Shorrocks, A. 1978. "Income Inequality and Income Mobility." *Journal of Economic Theory* 19: 376–393.

Statistics Canada. 2011. *Income in Canada 2009*. Ottawa: Statistics Canada. Catalogue no. 75-202-XWE.

Statistics Canada. 2012. *Income in Canada 2010*. Ottawa: Statistics Canada. Catalogue no. 75-202-XWE.

Statistics Canada. 2013. *Income Composition in Canada*. Ottawa: Statistics Canada. Catalogue no. 99-014-X201100.